

EN BREF

Stuart Smith se prononce

Le chef du Parti libéral ontarien, M. Stuart Smith s'est prononcé sur la question québécoise et sur l'unité canadienne. Il croit que la sécession éventuelle du Québec impliquerait une domination probable des États-Unis sur le reste du Canada.

En page A 10

L'après-libération des femmes

Gilles Lesage rend justice à la brillante stratégie de Mme Payette qui a récemment obligé des ministres et députés à boycotter le sélect Club Saint-Denis et le Club de la Garnison pour mettre fin à des pratiques discriminatoires à l'égard des femmes.

En page A 11

CLCI

Le ministre fédéral des Finances Donald Macdonald n'a pu donner hier l'assurance au cours d'une réunion secrète qu'il a eue avec les hommes d'affaires et les syndicats, qu'il mettrait fin prématurément aux contrôles des prix.

En page B 7

SPORTS

Victoire et défaite

Guill. Ouellette d'Alma a remporté une victoire et subi une défaite au cours de la quatrième journée du Championnat canadien de curling mixte à Halifax. Son dossier est maintenant de trois victoires et de cinq défaites.

En page B 1

Victoires des Nordiques

Serge Bernier a marqué deux buts consécutifs et les Nordiques ont eu raison des Stingers de Cincinnati, hier soir.

en page B 1

Lueur d'espoir

Bien que peu optimiste, l'entraîneur des Volants de Chicoutimi, Miville Leclerc, entrevoyait quand même une lueur d'espoir pour le quatrième match de la série demi-finale du hockey junior "B" régional qui aura lieu ce soir.

En page B 2

SOMMAIRE

— Arts et spectacles	A 8
— Annonces classées	B 10
— Bandes dessinées	B 6
— Bourse	B 9
— Bridge	B 10
— Cinéma	A 8
— Décès	B 11
— Finance	B 8
— Horoscope	B 10
— Mots croisés	A 8
— Mot mystère	B 11
— Patron	B 10
— Sports	B 1
— Télévision	A 8



AU CERCLE DE PRESSE — Les présidents des trois syndicats de Price dans la région ainsi que le conseiller syndical étaient les invités, au Cercle de presse de Chicoutimi, hier. Sur la vignette, de gauche à droite: M. Paul-A. Lessard, président de Kénogami; M. Henri Vachon, conseiller

syndical; M. Réjean Gaudin, président du Cercle de presse; M. Jean-Claude Martel, d'Alma et M. Pierre Munger, de la cartonnerie de Jonquière.

A lire en page A 3

LE QUOTIDIEN

DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

CHIBOUGAMAU—COTE-NORD

4e année No 146

Judi 24 mars 1977

24 pages 25 cents

Partis politiques

Contributions financières interdites aux compagnies

QUEBEC (PC) — Toute contribution financière en provenance de compagnies, sociétés ou associations, et destinée aux partis politiques, sera désormais interdite.

Tel est le principe majeur d'un projet de loi sur le financement électoral et politique, déposé mercredi à l'Assemblée nationale du Québec par le ministre d'Etat à la réforme parlementaire et député de Maisonneuve, Me Robert Burns.

Seules les contributions en provenance "d'électeurs", c'est-à-dire de citoyens ayant le droit de vote, seront désormais permises, mais à condition qu'elle ne dépassent pas \$3,000 par année.

Toute autre contribution faite contrairement à la loi "doit être retournée au contribuant dès réception", précise l'article 63 du projet de loi.

Tout au plus, des associations,

sociétés ou corporations pourront mettre à la disposition des partis politiques ou de leurs candidats certains services, tels prêter des locaux, fournir des moyens de transport, donner du temps d'antenne à la radio et à la télévision, ou de l'espace dans les journaux, "mais pourvu que ces services soient offerts également à tous les partis, et dans une même circonscription électorale, à tous les candidats".

Directeur général

Autre nouveauté majeure: le projet de loi crée un poste de directeur général du financement politique nommé par les deux tiers des membres de l'Assemblée nationale, et dont la fonction sera de veiller à l'application de la loi sur le financement politique.

Auparavant, la loi électorale, aux

articles 372 et suivants, restreignait en quelque sorte certaines dépenses, mais personne n'avait le mandat de surveiller scrupuleusement l'application de la loi.

Le directeur général recevra annuellement deux rapports de chaque parti politique oeuvrant au Québec.

Le premier de ces deux rapports couvrira les six premiers mois de l'année financière, le second les six derniers mois.

Dans ce rapport, chaque formation politique devra fournir la liste complète, y compris les noms et adresses des donateurs, de chaque contribution reçue et dépassant \$25, de même que la somme des contributions inférieures à \$25.

De même, chaque candidat à une élection devra produire le rap-

port sur ces sources de financements dans les 60 jours de la date de l'élection, sous peine de se voir interdire de siéger.

Tous les documents, qu'ils proviennent des partis politiques ou de leurs candidats, seront des documents publics et accessibles "dans les 14 jours suivant leur réception par le directeur général".

En présentant ce projet de loi, le gouvernement du Parti québécois entend le faire discuter par un éventail de groupements et de corps sociaux.

Aussi, le projet de loi a été transmis à une commission parlementaire devant qui les intéressés pourront formuler des commentaires.

Un violent débat s'est engagé en Chambre au sujet de la commission devant qui le projet de loi serait étudié. Les libéraux de M.

Gerard-D. Levesque auraient voulu que ce soit devant celle de l'Assemblée nationale, tandis que les péquistes prétendaient que ce devait être devant celle du Conseil exécutif.

Par un vote de 69 à 35, les péquistes sont sortis vainqueurs de ce duel très technique.

Programme

Enfin, le projet de loi se situe dans le cadre du programme électoral du Parti québécois, selon les dires du parrain du texte législatif, le ministre Robert Burns.

Le programme du PQ disant, à l'article 4.7: "Un gouvernement du Parti québécois s'engage à assurer la démocratisation des partis politiques en les obligeant à faire la publication détaillée de leurs dépenses et de leurs sources de revenus."

Finances du Québec

Déficit budgétaire de \$873.4 millions

QUEBEC (PC) — Déposés hier à l'Assemblée nationale par le ministre des Finances, les états financiers du gouvernement du Québec indiquent un déficit budgétaire de \$873.4 millions pour l'exercice financier prenant fin le 31 mars 1976.

Ce déficit représente \$573.4 millions de plus que prévu par l'ancien ministre des Finances lors de son discours du budget prononcé le 17 avril 1975.

Deux principaux facteurs sont à la source de cette augmentation, soit les offres salariales faites après le discours du budget aux employés des secteurs public et parapublic et qui mobilisaient une somme de \$3.3 millions; également, des engagements de \$125.1 millions pour le régime de retraite des employés de l'Etat, décision également prise après le discours du budget.

Le gouvernement du Québec termine l'exercice financier 1975-76 avec des revenus de \$7,917,616,000 et des dépenses de \$8,791,100,000 alors que, l'année précédente, les revenus de l'Etat québécois s'établissaient à \$6,921,500 et les dépenses atteignaient \$7,208,600. Le déficit des comptes budgétaires n'était donc, pour l'année 1974-75, que de \$287,100,000.

Les revenus du Québec sont inférieurs de \$35 millions aux prévisions budgétaires d'avril 1975, les transferts du gouvernement du Canada ayant rapporté \$85 millions de moins que prévu tandis que les revenus autonomes de la province ont produit \$50 millions de plus que ce qui était anticipé.

Par rapport à 1974-1975, l'augmentation moyenne des revenus gouvernementaux est de 14.4 pour cent.

Nouvelle unité

La CATCA conteste le statut légal

OTTAWA (PC) — Le procureur du syndicat national des contrôleurs de la circulation aérienne (CATCA), Me John Nelligan, a formellement contesté, hier, le statut légal de la nouvelle unité de négociation proposée pour représenter les aiguilleurs de l'air de la région du Québec.

Le procureur de la CATCA intervenait lors de la seconde journée des audiences de la Commission des relations de travail dans la fonction publique, qui examine la requête en accreditatation du Syndicat des contrôleurs aériens du Québec (SCAQ).

Me Nelligan a mis en doute la procédure suivie par les dirigeants de la nouvelle unité de négociation proposée pour mettre sur pied leur association, qui regroupe pour le moment 185 des 333 contrôleurs aériens relevant de la région administrative du Québec.

Ainsi la procédure suivie pour l'émission des cartes de membres du nouveau syndicat ainsi que pour l'élection de l'exécutif irait à l'encontre des règlements du Code canadien du travail et du Code ontarien du travail.

Cette interprétation a toutefois été contestée par l'avocat des requérants, Me Alain Brabant, qui a fait remarquer que les contrôleurs aériens ne relevaient pas du Code canadien du travail mais de la Loi des relations de travail dans la fonction publique, laquelle est beaucoup plus souple sur la question des procédures.

Les sept membres qui siègent sur la Commission des relations de travail ont alors décidé de remettre à plus tard leur décision quant à la validité des arguments présentés par la CATCA.

Prix du pétrole

Gillespie refuse de se prononcer

OTTAWA (PC) — Le ministre fédéral de l'Energie a refusé de préciser, mercredi, le montant de la hausse du prix du pétrole qu'il suggèrera à ses homologues provinciaux, le 6 avril prochain, au cours de la réunion d'Ottawa.

M. Alastair Gillespie a cependant fait remarquer qu'une augmentation de \$2 le baril, ou d'environ huit cents le gallon, maintiendrait encore le pétrole canadien au-dessous des prix américains.

"Je dois discuter de cette question avec mes collègues très bientôt", a commenté M. Gillespie.

La politique du Canada, dans le passé, a été de fixer un prix qui ne dépassait pas celui des États-Unis.

Le ministre a déclaré, il y a quelque temps, qu'une hausse d'au moins \$1.25 le baril était nécessaire pour conserver la marge qui sépare du prix international.

Une augmentation supérieure serait destinée à encourager l'exploration de nouvelles sources.

\$2.26

Le prix canadien est actuellement de \$11.75, au regard du prix international de \$14 une fois le pétrole rendu à Montréal.

Les ministres de l'Energie, dans le passé, n'ont jamais pu en arriver à une entente et il leur a fallu s'en remettre aux premiers ministres pour une décision sur la hausse du prix du pétrole canadien.

La dernière augmentation a été répartie en deux phases: \$1.05 le 1er juillet 1976 et 70 cents le 1er janvier 1977.

M. Gillespie a dit qu'il était encore trop tôt pour déterminer si la prochaine hausse se ferait de la même façon.

Macdonald demeure évasif

OTTAWA (PC) — Le ministre fédéral des Finances, M. Donald Macdonald, n'a pu donner l'assurance au cours d'une réunion secrète qu'il a eue avec les hommes d'affaires et les syndicats qu'il mettrait fin prématurément aux contrôles anti-inflation.

C'est du moins ce qu'il a affirmé, hier, à la Chambre des communes alors qu'il était interrogé par le leader de l'opposition, M. Joe Clark, sur la rencontre qu'il a eue mardi avec des représentants de la grande entreprise et des syndicats nationaux.

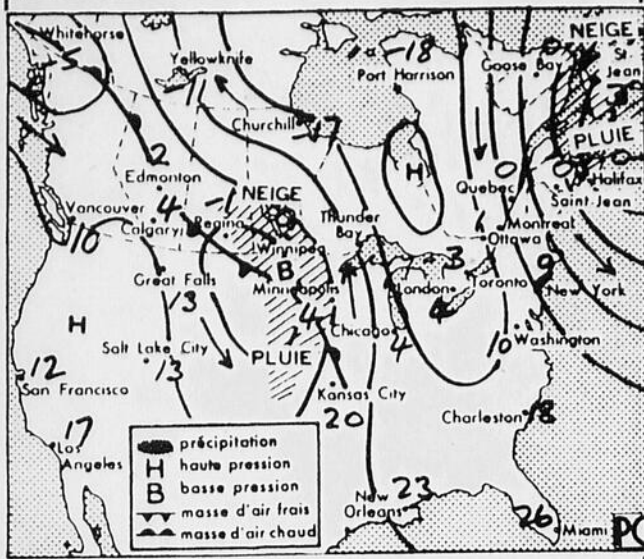
Selon les informations qui ont été filtrées de cette réunion, les deux groupes ont uni leurs voix pour exiger le retrait des mesures de contrôle des prix et des salaires dès le 31 mars, soit lors de la présentation du nouveau budget.

M. Macdonald a déclaré que la majorité des provinces ne désiraient pas une levée de ces mesures dans un avenir rapproché si bien qu'il devra élaborer un compromis entre les deux.

Interrogé par la suite par le député conservateur de York-Simcoe, M. Sinclair Stevens, sur la façon dont le gouvernement procédera pour lever ces contrôles, soit "tout d'un coup" ou progressivement, le ministre des Finances s'est contenté de dire que le discours du budget contiendra des indications à ce sujet.

Par ailleurs, le premier ministre Trudeau a affirmé en réponse au leader conservateur que le gouvernement entend multiplier et étendre ces discussions avec les différents agents économiques mais que, pour l'instant, il ne leur donnera aucun cadre formel.

METEO



PREVISIONS

MONTREAL (PC) — Voici les prévisions météorologiques émises par Environnement Canada pour aujourd'hui avec un aperçu pour vendredi.

Outaouais, Laurentides, Montréal, Québec, Trois-Rivières et Cantons de l'Est: nuageux avec éclaircies et quelques flocons de neige. Vents modérés. Maximum près de zéro. Vendredi: beau.

Abitibi, Pontiac-Témiscamingue: nuageux avec éclaircies et quelques flocons de neige cette nuit et jeudi. Vents modérés. Maximum près de moins 3. Vendredi: beau.

Chibougamou, Haute-Mauricie: nuageux avec éclaircies et quelques flocons de neige. Vents modérés. Maximum près de moins 2. Vendredi: beau.

Lac-Saint-Jean: nuageux avec éclaircies et averses de neige. Maximum près de moins 5. Vendredi: dégagement.

Baie-Comeau, Sept-Îles: nuageux et averses de neige. Vents du nord-est avec rafales atteignant 50 kmh. Minimum cette nuit près de moins 7. Maximum jeudi près de moins 2. Vendredi: peu de changement.

Rimouski, Ouest de la Gaspésie: nuageux cette nuit et jeudi avec averses de neige. Vents du nord-est avec rafales atteignant 50 kmh. Maximum près de moins 2. Vendredi: peu de changement.

Est de la Gaspésie: nuageux avec averses de neige. Vents modérés. Minimum cette nuit près de moins 6. Maximum jeudi près de moins 1. Vendredi: peu de changement.

DANS LE MONDE

TORONTO (PC) — Voici les minima et maxima de température relevés hier dans quelques villes d'Amérique du Nord:

	Min.	Max.
Dawson	-34	-9
Victoria	7	12
Vancouver	7	13
Edmonton	-17	-5
Calgary	-14	3
Yellowknife	-36	-16
Regina	-10	-3
Winnipeg	-12	-1
Sudbury	-8	-1
Toronto	2	2
Kingston	-1	1
Ottawa	-2	0
Montréal	-3	0
Québec	-5	-1
Fredericton	-6	7
Saint-Jean	-6	6
Moncton	-7	6
Charlottetown	-9	3
St. John's	-5	0
Chicago	-2	6
Detroit	1	5
Boston	1	6
New York	4	9
Washington	4	12
Atlanta	7	12
Miami	23	33
New Orleans	13	17
St. Louis	-1	10
Denver	-1	19
Los Angeles	10	21
San Francisco	7	13

LE QUOTIDIEN

DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN
316, AV. LABRECQUE, CHICOUTIMI

Fondé le 1er octobre 1973, édité et imprimé par
LE PROGRES DU SAGUENAY
LIMITÉE
316, avenue Labrecque
Chicoutimi, P.Q.
Tel. 545-4480

Président du conseil d'administration et éditeur
Jean-Guy FAUCHER

Président-directeur général
Gaston VACHON

Directeur de la rédaction
Denis TREMBLAY

Redacteur en chef-editorialiste
Bertrand TREMBLAY

Directeur de l'information
Bertrand GENEST

Chef des nouvelles
Claude COTE

Alma et les environs
662-7829
St-Félicien et les environs
679-3832
Sans frais interurbains
Abonnement et
Service à domicile
545-4664
Petites annonces classées
545-4895

Chef de pupitre
Charles-J. GAUVIN

Directeur des ventes
Paul BERGERON

Directeur de la publicité
Jean TREMBLAY

Directeur mise en marché à la circulation
Jean BELAND

Directeur du tirage
Jean-Louis LAVOIE

Le QUOTIDIEN DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN est membre de la Presse Canadienne, qui transmet également une sélection des meilleures informations des agences France-Presse, Associated Press et Reuter et de CDNPA (Canadian Daily Newspaper Association). Seule la Presse Canadienne est autorisée à reproduire les textes de Le Quotidien du Saguenay-Lac-Saint-Jean.



Dépôt légal
Bibliothèque Nationale
du Québec
Courrier de la
deuxième classe (no 3213)

Trudeau avait été très effrayé

par Doug Small

TORONTO (PC) — Le premier ministre Trudeau a admis, mercredi, qu'il avait été "terriblement effrayé" après les élections québécoises du 15 novembre que les Canadiens accepteraient tout bonnement l'appel du premier ministre René Lévesque en faveur de l'indépendance du Québec.

Cependant, M. Trudeau dit que depuis l'avènement du PQ, il n'a pu qu'être encouragé en voyant que bien des Canadiens ont répondu à M. Lévesque pour lui faire savoir publiquement que l'indépendance ne peut se faire aussi facilement qu'il le prétend.

"J'avais une peur terrible après le 15 novembre que les gens allaient se laisser convaincre parce que j'appelle le chant de sirène de M. Lévesque... que le Québec peut se séparer, négocier une association avec le Canada et que nous serons toujours aussi amis qu'aujourd'hui", a déclaré M. Trudeau aux journalistes au cours d'une réception.

Une escroquerie

Mais l'indépendance n'est qu'une "escroquerie à la séparatiste". "On ne peut pas arriver à un

compromis avec un séparatiste".

Par ailleurs, M. Trudeau a l'intention de faire une campagne d'information directement auprès des Québécois pour leur faire comprendre qu'ils ont intérêt à demeurer au sein de la Confédération. Par contre, le premier ministre Trudeau n'a nullement l'intention d'essayer de convaincre le gouvernement Lévesque que le pays doit rester uni.

Le premier ministre participera à une conférence réunissant quelque 500 militants libéraux et devant durer quatre jours. Les participants viendront des circonscriptions et des associations fédérales.

La journée de jeudi sera plutôt chargée pour le premier ministre; il doit rencontrer les jeunes libéraux à l'Université de Toronto, donner sa conférence de nouvelles hebdomadaires dans un hôtel du centre-ville, et prendre la parole à un dîner avec des hommes d'affaires italo-canadiens.

La conférence libérale, qui commence ce soir, vise à préparer le parti aux nouveaux engagements politiques qui seront pris au cours d'une convention nationale des libéraux devant se tenir à Ottawa en octobre prochain.

Une vingtaine de vols éclaircis

par Guy Bergeron

CHICOUTIMI — L'arrestation au cours de la nuit, de dimanche à lundi, de deux individus qui étaient à commettre un vol dans une automobile, a permis hier, aux policiers municipaux de Chicoutimi d'éclaircir une vingtaine de vols, de même qu'un autre vol avec effraction commis au garage Gauthier situé à l'intersection de la rue Roussel et du boulevard Tadoussac à Chicoutimi-nord.

En effet, au cours de la journée d'hier, les policiers municipaux retrouvaient dans des perquisitions, des bougies, des radios, des haut-parleur, des chauffe-ettes, tous ces objets avaient été volés dans des automobiles.

Le ministre Bédard

Par ailleurs, dans l'automobile de M. Jacques Cayer, les voleurs ont pris tout le matériel audio-visuel de la récente campagne électorale du ministre Marc-André Bédard.

Tout le matériel a été récupéré et on pourra conserver les discours du ministre de la Justice.

Les syndiqués de Union Carbide en appel

CHICOUTIMI — Le Syndicat des employés de Union Carbide, de Chicoutimi ira en appel de la décision de la Commission anti-inflation qui a coupé de 14.59 pour cent les augmentations de salaire de la première année du contrat de travail.

Un porte-parole du syndicat a déclaré, hier, que l'objection principale dans l'appel sera que c'est une vengeance politique, le syndicat s'étant prononcé pour le Parti québécois, lors des dernières élections provinciales.

La compagnie Union Carbide avait accepté de donner une augmentation de 22.59 pour cent à ses travailleurs de Chicoutimi et la Commission anti-inflation a baissé l'augmentation à huit pour cent.

L'appel du syndicat affilié à l'Union des travailleurs unis d'Amérique serait entendu à Chicoutimi.

Les policiers d'Alma demandent la conciliation

ALMA — Après les problèmes au corps de Jonquière pour le renouvellement d'un contrat de travail, c'est maintenant à la Sûreté municipale d'Alma où le torchon brûle avec les autorités municipales.

En effet, hier soir, le comité de négociation du syndicat des policiers et pompiers d'Alma a réclamé la présence d'un conciliateur puisque les négociations sont maintenant rompues entre la partie syndicale et la partie patronale.

On sait que les policiers d'Alma négocient depuis le début de janvier pour le renouvellement d'un contrat de travail d'une durée de deux ans. Jusqu'à maintenant, ces rencontres n'ont rien donné.

Voici d'ailleurs le communiqué émis en fin de soirée hier, par le comité de négociation: "Devant la lenteur avec laquelle les représentants de la ville d'Alma ont mis à admettre qu'ils n'étaient pas habilités à négocier avec les policiers et à cause de l'incertitude qui règne dans leur clan, les représentants du syndicat des policiers se sont vus dans l'obligation de se retirer de la table de négociation et de faire appel aux services d'un conciliateur.

Des démarches seront donc entreprises pour entrer en contact avec le conciliateur dans le plus bref délai.

On espère donc du côté des policiers que les négociations reprendront bientôt, et que ces derniers seront empreintes d'une note de sérieux, sérieux supérieurs à celui qui a prévalu jusqu'à maintenant afin d'en arriver à une entente pour satisfaire les deux parties le plus rapidement possible."



INCENDIE — Le feu a causé des dommages pour plus de \$5,000 aux serres de la Pépinière Saguenay, dans la nuit de mardi à mercredi, sur le boulevard Talbot. Les pompiers de Chicoutimi ont combattu les flammes pendant quelques heures.

(Photo Réal Tremblay)

Un passage à niveau demeuré passage privé depuis 1873

CHAMBLY (PC) — Sans attendre de prononcer son verdict, le coroner Stanislas Déry a recommandé, à la clôture de son enquête sur un accident mortel entre un autobus d'écoliers et un train du Canadien National, à Carignan, que le passage à niveau de la rue Albani devienne un passage public et, par conséquent, soit protégé et indiqué de la meilleure façon possible.

M. Déry incite la Commission canadienne des transports, le CN et l'administration municipale à se concerter dans le but "de mettre fin à une situation qui n'a plus sa raison d'être... Il est temps que les autorités y voient".

Au cours de cette deuxième journée d'enquête, le coroner a entendu le témoignage de M. Roger Cyr, du CN, qui a fait l'histoire de cette ligne reliant Montréal à Granby. Construite en 1873 par la Saint-Lambert, Chamby and Sorel Railway, la ligne de chemin de fer, toujours utilisée, passait au CN en juin 1954. Or, depuis sa

construction, le passage à niveau où s'est produit le tragique accident du 7 mars dernier est demeuré un passage privé.

D'abord un passage de ferme, il a peu à peu évolué en un passage de rue sans que son statut ait changé bien que d'autres accidents graves se soient produits à cet endroit. En 1957, un train heurtait une voiture causant des blessures graves à ses occupants; en 1961, un autre accident causait la mort de trois personnes.

Un enfant

Enfin, le serre-freins de la locomotive, M. James Dunn, a décrit les circonstances dans lesquelles il avait aperçu l'autobus.

Il a d'abord vu un enfant près de la voie ferrée alors qu'il se trouvait à environ 700 pieds du passage à niveau. Le temps d'avertir son conducteur, le train se trouvait déjà au passage et heurtait l'autobus.

Dans les cabines de pilotage des locomotives, les équipages ne peuvent ob-

server ce qui se passe près de la locomotive et leur champ de vision se limite à un seul côté, loin en avant du train. En quelque sorte, la locomotive est aveugle dans un rayon de quelques centaines de pieds.

"Les enfants jouent toujours près des voies ferrées, a dit M. Dunn, car ils s'amuse entre eux à celui qui sera le plus brave et s'enlèvera au dernier moment."

Vol à main armée des plus traditionnels

par Guy Bergeron

JONQUIERE — Un vol à main armée dans la plus pure tradition a été commis hier soir, vers 21h45, par trois individus qui ont rafflé un montant de \$500, à l'épicerie de dépannage Gagnon, située à l'intersection des rues Cabot et Hudson, dans le secteur Arvida.

Les deux individus se sont présentés, le visage recouvert de bas nylon et

armés de couteaux. Pendant ce temps, un troisième complice attendait le duo dans une automobile.

Immédiatement après que les deux apaches eurent obtenu le montant de \$500, le trio prit la fuite en automobile.

La Sûreté municipale de Jonquière, secteur Arvida, a ouvert une enquête, tandis que l'Opération 100 a été déclenchée dans toute la région.

Des foyers défectueux coûtent cher à la ville

CHICOUTIMI — Au cours des huit derniers mois, l'installation de foyers défectueux aura causé dans la seule ville de Chicoutimi des dépenses de près de \$100,000.

C'est ce qu'a révélé, hier, le préventionniste de la Sûreté municipale de Chicoutimi, le sergent Aurélien Lalancette, à la suite des dommages pour plus de \$5,000 qui ont été causés au cours des dernières heures à la maison de M. André Malette, du 1078 rue Philips, à Chicoutimi.

En effet, un foyer a causé un incendie à la maison de M. Malette.

Selon M. Lalancette, depuis les huit derniers mois, l'installation de foyers dans les résidences est à la mode, mais en même temps, les incendies se font nombreux puisque les foyers, semble-t-il, sont mal installés.

Toujours au cours de la journée, d'hier, un autre incendie a causé des dommages, d'hier, un autre à deux serres de la Pépinière Saguenay, située sur le boulevard Talbot.

Gauthier, Tremblay, Legault, Boivin, Dallaire, Turcotte et Associés, c.a.

Comptables Agréés

ROBERVAL — LA MALBAIE — LA BAIE — ST-FÉLICIEN

BUREAU PRINCIPAL: 110, Racine est, Chicoutimi
G7H 1R2 — Téléphone (418) 549-6650

Antoine Gauthier, c.a.
Pierre Legault, c.a.
Egide Dallaire, c.a.
André Gauthier, c.a.
Charles Tremblay, c.a.
Julien Lemieux, c.a. m.b.a.
Rosaire Boivin, c.a.
Gilles Turcotte, c.a.
Yvon Carrier, c.a.
Camil Bergeron, c.a.
Denis Boivin, c.a.
Roger Boivin, c.a.
Normand Gosselin, c.a.
Luc Simard, c.a.

Roger Lauriault C.A.

Appels provenant de Dolbeau, Roberval, St-Félicien, St-Prime, Aulacun. Appelez-nous au 12170.

Il existe un endroit pour ces silencieux



Il est temps de changer votre silencieux.

SPECIAL SILENCIEUX GM \$38⁸⁰ INSTALLATION COMPRISE

Pour Buick LeSabre, Pontiac, Century, LeMans, de 70 à 74, moteur 350-2B, taxe prov. en plus.

PRENEZ RENDEZ-VOUS AUJOURD'HUI MEME A NOTRE SERVICE APRES VENTE



450, Dequen, ALMA

662-3431

“La Cie Abitibi-Price cherche à provoquer les travailleurs”

— Vachon

par Gilles Paradis

CHICOUTIMI — La compagnie Abitibi-Price cherche à provoquer les travailleurs en vue de couvrir les arrêts de travail et s'il y a grève aux usines de Kénogami, de Jonquière et d'Alma, ce ne sera pas notre grève mais celle de la compagnie.

M. Henri Vachon, conseiller syndical de la Fédération des pâtes et papiers a fait cette déclaration, au Cercle de presse de Chicoutimi où il était invité de même que les trois présidents de syndicats des usines de Kénogami, de Jonquière et d'Alma, MM. Paul-A. Lessard, Jean-Claude Martel et Jean-Munger.

Disant que les travailleurs d'Abitibi-Price ne voulaient pas utiliser le droit de grève, en raison de la psychose de la grève qui existe dans la région, M. Henri Vachon a révélé que le contrat de travail, échu depuis le 30 avril 1976, fait l'objet de discussions et de négociations depuis plus d'un an.

“La compagnie ne veut pas négocier de bonne foi et la suspension de M. Fernand Gagnon est une preuve qu'elle veut provoquer les syndicats et leur faire peur. Cette suspension était prévue, organisée et planifiée. La compagnie, durant les négociations, n'a jamais réussi à nous faire quitter la table des négociations et c'est pourquoi elle cherche à provoquer les travailleurs dans le but de couvrir les arrêts de travail.”

Le syndicaliste a rappelé que depuis le début de

l'année, il y avait eu 35 jours de fermeture à Alma, ce qui dépasse toutes les prévisions.

Les demandes

Le conseiller syndical de la Fédération des pâtes et papiers a mentionné que les travailleurs insistent sur trois points majeurs, depuis le début des négociations, soit l'indexation, les fermetures temporaires et le salaire garanti.

Selon lui, seules les clauses normatives ont avancé légèrement et ce n'est que le 14 janvier 1977 que la compagnie a déposé ses offres globales sur les points en suspens, alors que sur les salaires elle a fait des offres d'augmentation de six et demi pour cent pour la première année et autant pour la deuxième année de la convention.

Le 14 février, la compagnie a demandé une rencontre, a dit M. Vachon et elle-même a changé ses propositions salariales, offrant huit pour cent la première année et six pour cent, la deuxième.

Une semaine plus tard, la partie syndicale présentait une contre-proposition, prenant soin, selon M. Vachon, d'éliminer les demandes qui seraient de nature à bloquer la discussion, mais conservant les demandes d'indexation, les salaires et la garantie de revenus en cas de fermeture.

“La compagnie n'a jamais répondu à notre contre-proposition et ce n'est que le 4 mars que nous avons fait appel à un conciliateur. On sait que

M. Antoine Hubert a été désigné et est déjà à l'oeuvre dans le but de rapprocher les parties.

C'est changé

M. Henri Vachon dit que tout a changé, chez Price, depuis la fusion avec la compagnie Abitibi. Il appuie ses dires sur la politique d'investissements et sur le pouvoir décisionnel qui est maintenant rendu à Toronto.

Sur la Commission parlementaire que le gouvernement du Québec entend mettre sur pied pour faire la lumière sur la transaction, M. Henri Vachon a fait savoir qu'un économiste était déjà à l'oeuvre pour préparer un important dossier qui fera l'historique de Price, depuis son arrivée dans la région.

“Price est un pionnier, dans la région et il a retiré des avantages par les cours d'eau et la forêt. On n'est pas certain que cette compagnie a toujours pris ses responsabilités vis-à-vis la population. Et la grande question que nous nous posons est pourquoi une compagnie aussi pauvre qu'Abitibi a pu acheter une compagnie aussi riche que Price. Même si après cette Commission parlementaire le gouvernement n'intervient pas pour annuler cette fusion, on est certain qu'à l'avenir il fera le nécessaire pour empêcher qu'une transaction du genre se répète.”

Quant à l'usine de Kénogami, le conseiller syndical estime que la compagnie investit annuellement de \$4 à \$5 millions pour son en-

tretien mais qu'il faudrait un investissement de quelque \$200 millions pour la moderniser au rythme de l'usine d'Alma.

Les présidents des syndicats des usines de Jonquière, de Kénogami et d'Alma prétendent que le climat, est loin d'être bon, chez les travailleurs de Price.

“A Alma, a dit M. Jean-Claude Martel, c'est intenable et la compagnie met continuellement de la pression sur les travailleurs. Elle a tenté une première suspension, mais les syndicats n'ont pas bougé. Ils n'ont pas trouvé le poisson assez gros et c'est pourquoi ils ont suspendu un vice-président de syndicat. Ils ne s'attendaient pas à une telle riposte des travailleurs.”

Pour sa part M. Paul-A. Lessard mentionne qu'à l'usine de Kénogami, la tension est très forte depuis trois semaines. “Les travailleurs ne veulent pas aller en grève et la compagnie nous met à l'épreuve, surtout avec la suspension qui s'est produite à Alma. Elle utilise les moyens de pression et il ne se fait pas de temps supplémentaire.”

Le président de la cartonnerie de Jonquière avoue, lui aussi, que le climat est tendu. “On retient les gars pour qu'ils ne sortent pas de l'usine, a dit M. Munger. Nous faisons quelques moyens de pression mais on exécute les ordres sans broncher. Si des travailleurs veulent se rebiffer, ce sont d'autres travailleurs qui les rappellent à l'ordre dans le but d'éviter le pire.”



Le Manoir du Saguenay

Alcan

Abandon du projet de vente

JONQUIERE — Le Manoir du Saguenay n'est plus à vendre, mais on s'étonne même d'avoir songé à s'en départir”, a renchéri le porte-parole intergère.

Pour \$1,000,000

C'est en octobre 1971, alors que feu Gaston Duchesne agissait comme directeur régional de l'Alcan au Saguenay-Lac-Saint-Jean, que l'entre-

prise songea à se départir de son hôtel. A cette époque, le marché de l'aluminium subissait un sérieux déclin et l'entreprise avait établi un véritable régime d'austérité financière.

C'est alors qu'il fut question de vendre le Manoir du Saguenay, dont la construction remonte à 1940 (à cette époque, on l'avait baptisé Saguenay Inn), parce que son exploitation s'est toujours révélée déficitaire.

L'Alcan avait érigé cette construction pour loger ses nombreux visiteurs, ses cadres en stage dans la région, de

même évidemment que les autorités du bureau-chef lors de leur tournée à travers le réseau de l'entreprise. Comme la région est aujourd'hui dotée d'hôtels confortables, certaines autorités de la compagnie avaient jugé propice de vendre le Manoir.

C'est pour une bouchée de pain d'ailleurs, soit environ \$1,000,000, que la compagnie avait offert l'hôtel, la maison de 17 logements située en face, la maison du gérant, de même que le vaste terrain qui entoure ces propriétés. La valeur réelle à cette époque était estimée à pas moins de \$3 millions.

Lac Manouan

Repêchage des noyés

par Guy Bergeron

SAINT-FELICIEN — Les cadavres de MM. Roger Bilodeau, âgé de 30 ans, de la rue Saint-Georges, et de Jacques Larouche, âgé de 25 ans, du boulevard Sacre-Coeur, tous deux de Saint-Félicien, ont été repêchés, hier matin, dans quelque 200 pieds d'eau, près du barrage du Lac Manouan, par les hommes-grenouilles de la maison Gravel & Fils de Chicoutimi.

Il n'aura fallu que quelques heures aux deux plongeurs Michel Gravel et André Lavoie pour retrouver les corps des deux excursionnistes qui avaient accepté bénévolement d'aller capturer, avec 10 autres personnes, une douzaine de caribous au lac Manouan, situé à environ 100 milles au nord de Chute-des-Passes. Les corps sont arrivés, hier, à Saint-Félicien.

Dimanche dernier, 12 excursionnistes, dont quatre employés du Jardin zoologique de Saint-Félicien, sous la direction du gérant M. Germain Gagnon, quittaient la région pour l'expédition “Caribou”.

L'expédition “Caribou” existe déjà depuis quelques années et le transport, de même que la nourriture sont entièrement défrayés par le Jardin zoologique, selon les informations transmises hier, par le secrétaire-trésorier, M. Régis Gagnon.

Il faut dire que, dans notre édition de mardi, c'est par erreur que nous avons mentionné le nom de M. Régis Gagnon comme étant une des victimes, alors que ce n'est évidemment pas le cas puisque M. Gagnon est bien vivant et qu'il ne faisait pas partie de l'expédition.

Discontinué

Inutile de dire que le drame qui s'est produit au lac Manouan, a fait contremander la capture des caribous.

Il se pourrait fort bien que l'entreprise soit renouvelée, l'an prochain, mais pour cette année, inutile d'y penser.

Rappelons que, lundi dernier, au moment où les deux victimes circulaient en motoneige sur le lac Manouan, la glace a cédé et que MM. Larouche et Bilodeau furent emportés.

M. Rodrigue Gastonguay, de Saint-Félicien, et un guide indien tombèrent également à l'eau, mais ils réussirent à regagner la rive.

M. Gastonguay repose toujours à l'hôpital de Roberval dans un état satisfaisant, souffrant de gelures.

Les hommes-grenouilles Michel Gravel et André Lavoie, en plongeant dans une profondeur de plus de 150 pieds, ont fait preuve d'un courage assez exceptionnel, du fait qu'à cette profondeur, il faut être en excellente condition physique. D'ailleurs, selon des spécialistes en plongée sous-marine: MM. Gravel et Lavoie seraient parmi les meilleurs plongeurs au Québec.

Cours

Collège de Chicoutimi

CHICOUTIMI — Malgré la décision prise par les étudiants, la direction du Collège de Chicoutimi précise, dans un communiqué de presse, que les activités pédagogiques ne sont pas suspendues et que les cours se déroulent normalement les jeudi, vendredi et lundi, 24, 25 et 28 mars.

Réunis en assemblée générale, hier, les étudiants ont constaté qu'ils avaient besoin d'un congé, assimilable au congé de mi-session en vigueur dans d'autres collèges, pour se reposer et se préparer aux examens qui auront lieu la semaine prochaine.

Cependant, un tel congé n'est en rien inscrit au calendrier du Collège de Chicoutimi, et malgré une rencontre avec le directeur général du collège, qui a cherché à les persuader de passer par les instances normales afin d'obtenir ce congé, les étudiants ont néanmoins décidé de s'octroyer eux-mêmes le congé en question et de ne pas assister aux cours pendant ces trois jours.

On ne sait pas cependant combien d'étudiants mettront en application cette décision.

Théologie

“La consultation, à l'UQAC, ça n'existe que pour la forme”

par Denise Pelletier

CHICOUTIMI — “La consultation, à l'UQAC, ça n'existe que pour la forme, et, malgré tout ce qu'on dit, nous demeurons persuadés qu'il est illogique et nuisible de faire disparaître le département des sciences religieuses pour l'intégrer à celui des sciences humaines.”

Telle est la réaction de M. Camille Ménard, directeur du module de théologie à l'UQAC, devant la récente recommandation d'un comité ad hoc sur la restructuration départementale. Cette restructuration concerne, entre autres, le département des sciences religieuses, qui, selon la recommandation le concernant, disparaîtrait en tant que structure administra-

tive et dont les professeurs feraient désormais partie du département des sciences humaines.

Aucune décision n'a encore été prise cependant à ce sujet. La restructuration dans son ensemble était à l'ordre du jour de la dernière réunion de la Commission des études, mardi, mais on a reporté la décision devant les objections qui ont commencé à pleuvoir de la part justement des représentants du département des sciences religieuses.

La recommandation du comité demeure toujours la même, toutefois, et elle commence à soulever un tollé de protestations, non seulement à l'UQAC même, mais dans certains milieux de la région, comme le

clergé, la communauté chrétienne, et les milieux de l'enseignement élémentaire et secondaire, lesquels jugent ce projet fondé sur l'arbitraire et contraire aux traditions régionales en matière d'enseignement religieux.

Ainsi, le Conseil presbytéral a fait parvenir, cette semaine, par la voie des journaux, une lettre ouverte au recteur de l'UQAC, dans laquelle il explique les raisons pour lesquelles le département des sciences religieuses devrait demeurer autonome.

Le département, des sciences religieuses avait d'autre part été consulté, comme les autres, sur ce projet de restructuration, mais, selon M. Camille Ménard, il ne s'agissait que d'une formalité, et le comité n'a pas tenu compte des arguments exposés par les professeurs.

“Lorsqu'ils se sont aperçus que nous n'étions pas d'accord avec leur projet, soutient M. Ménard en parlant des membres du comité, ils nous ont fait venir pour essayer de nous persuader qu'ils avaient raison. C'est ça, la consultation à l'UQAC!”

Une victime?

De l'avis de plusieurs personnes, par ailleurs, le département des sciences religieuses est l'objet, depuis quelques années, de contraintes indues et de coupures de budget inacceptables de la part de l'administration de l'UQAC.

Reprenant cette affirmation, M. Ménard précise qu'en deux ans, deux postes de professeur à temps plein ont été abolis, ce qui réduit à sept le nombre de professeurs réguliers au département, tandis que 50 pour cent, des cours sont assumés par des chargés de cours.

“Si nous pouvons quand même offrir nos cours de façon convenable, poursuit-il, c'est parce que l'évêché met à notre dispo-

sition certaines de ses ressources, mais il faut mentionner que ces chargés de cours reçoivent un salaire dérisoire comparé à celui de professeurs réguliers.”

Question théorique

Il existe en outre une divergence de vues entre le comité de restructuration et les professeurs de sciences religieuses sur l'aspect théorique de la question.

Le comité, ou du moins certains de ses membres, soutient que l'enseignement de la doctrine chrétienne proprement dite occupe une place secondaire, dans les programmes, par rapport aux aspects qui sont communs aux sciences humaines et aux sciences religieuses, comme l'étude des textes et l'histoire.

Du côté du département, on estime que c'est totalement faux, et que, pour plusieurs raisons, l'enseignement religieux à l'UQAC revêt et doit revêtir un caractère nettement confessionnel.

Ainsi, la présence de futurs prêtres comme étudiants en sciences religieuses à l'UQAC, et la nécessité d'offrir aux enseignants des commissions scolaires un perfectionnement qui suscite chez eux l'engagement religieux se retrouvent parmi ces raisons.

La communauté chrétienne régionale, également perçoit les sciences religieuses de l'UQAC comme un département autonome, qui, tout en donnant un enseignement de niveau universitaire, est respectueux des exigences de la foi chrétienne.

Le fait de devenir minoritaire au sein d'un plus vaste département pourrait changer la perception dont jouissent les professeurs de sciences religieuses de la part de la communauté chrétienne régionale, soutient enfin M. Ménard, et ceci, même si les programmes et l'enseignement ne sont pas modifiés.

UQAC

Sciences religieuses

par Denise Pelletier

CHICOUTIMI — Interrogé sur l'éventuelle intégration du département des sciences religieuses à celui des sciences humaines, le recteur de l'UQAC, M. Gérard Arguin, a tenu à faire les mises au point suivantes.

Tout d'abord, c'était la première fois, mardi, que la Commission des études, dont il est président d'office, prenait connaissance du comité sur la restructuration départementale. La commission après avoir entendu les représentations des professeurs de sciences religieuses et de professeurs d'autres départements, a conclu que le sujet était complexe, et qu'il fallait que les membres se renseignent davantage avant de prendre quelque décision que ce soit.

Ensuite, il n'est nullement question d'abolir les sciences religieuses: il s'agit d'un réaménagement administratif qui ne touchera en rien aux programmes et à l'enseignement de ces disciplines.

De plus, advenant même le cas où la Commission des études accepterait les recommandations du comité formé à sa propre demande, la décision finale ne pourrait venir que du Conseil d'administration, et c'est ce dernier, surtout, qui aurait l'occasion d'entendre les réactions de personnes ou d'organismes extérieurs à l'université.

M. Arguin estime, pour sa part, que certains arguments invoqués par les professeurs de sciences religieuses sont très valables, et assure qu'ils seront pris en considération par la Commission des études.

Quant aux “épreuves” qui auraient été infligées au département des sciences religieuses en termes de réduction de postes, le recteur a tenu à souligner que les décisions prises à ce sujet respectaient la politique de l'UQAC à l'égard de tous les départements, ces derniers étant tous traités sur le même pied, et le nombre de postes étant calculé proportionnellement aux effectifs étudiants.

VENTE DEBARRAS DU PRINTEMPS!

1976 Pontiac Laurentian , 2 portes, peinture neuve, pneus radiaux. Prix rég.: \$4,290.00. Prix débarras: \$3,990
1976 Grand Prix L.J. Peinture neuve, toit ouvrant, air climatisé, sièges, vitres et portes électriques, équipement complet. Un vrai bijou! Prix rég.: \$7,300.00. Prix débarras: \$7,100
1975 Pontiac Gran Ville , peinture neuve, tout équipée. Prix rég.: \$5,490.00. Prix débarras: \$4,990
1975 Chevrolet Impala , hard-top, air climatisé, équipement complet. Prix rég.: \$4,450.00. Prix débarras: \$3,990
1975 Ford LTD Brougham , vitres électriques, toit vinyle, pneus Michelin. Prix rég.: \$4,550.00. Prix débarras: \$4,090
1975 Dodge Charger , bas millage, très propre. Prix rég.: \$4,595.00. Prix débarras: \$4,290
1974 Oldsmobile Delta Royal , vitres électriques, toit vinyle, 455 po. cu. Tout équipé. Prix débarras: \$3,290
1974 Riviera , pneus Michelin, équipée au grand complet. Prix rég.: \$4,790.00. Prix débarras: \$4,450
1974 Chevrolet Biscayne , 4 portes, très propre. Prix rég.: \$3,090.00. Prix débarras: \$2,690
1974 Torino , 2 portes, V-8. Prix rég.: \$2,790.00. Prix débarras: \$2,490

Avons en main de nombreuses voitures des années 73 et 72, à prix de débarras.

Le plus beau choix de voitures neuves au Lac-St-Jean, de tous les modèles, couleurs et avec différentes options, se trouve chez:

**601, boul. Dequen
Tél.: 662-3431, Alma**

COMMENTAIRE QUOTIDIEN

Tout le monde est malheureux... tout le temps...

Il est véritablement déprimant d'entendre les bulletins de nouvelles dans nos principaux postes radiophoniques, souvent même de lire la presse écrite.

Car dès que l'auditeur allume son appareil de radio, il apprend que de nouvelles querelles viennent d'éclater entre des entreprises importantes et les syndicats de leurs employés. A d'autres points, des grèves sont sur le point d'éclater, mais entre temps, pour alimenter son stress, il imagine facilement l'effet des moyens de pression qu'on a décidé d'exercer pour "sensibiliser" des patrons "réactionnaires" et l'opinion publique.

Tous ces éléments sont assaisonnés de quelques gallons de vitriol déversés par les décisions pourtant présentes évidemment, de la Commission Pépin contre l'inflation.

Il ne se passe pas une journée non plus sans qu'un chef syndical ne brasse énergiquement la marmite des relations ouvrières-patronales par quelques déclarations incendiaires.

Pour la deuxième fois en trois semaines par exemple, le coloré Michel Chartrand, président du Conseil central de la CSN-Montréal, a fait à la région "l'honneur" d'une visite.

Répondant à une invitation des étudiants du département des Sciences sociales, le chef syndical a démontré encore une fois qu'il demeure un

anarchiste et un grand comédien. Il a dirigé ses flèches non seulement vers le patronat, mais aussi vers les professeurs, les juges, le Parti québécois, les ministres Jacques-Yvan Morin, Guy Joron et Jacques Couture.

M. Chartrand est un homme spontané qui ne perçoit à peu près jamais rien de valable chez tous les personnages constitués en autorité, mais il devrait au moins entretenir le culte de la vérité.

Ainsi, devant quelque 200 étudiants, il a prétendu qu'aucune université au pays ne fait de recherches sur les maladies industrielles.

Or, monsieur Chartrand aurait dû savoir — ou les gens de l'Université auraient dû l'informer séance tenante — que l'Alcan a justement dévoilé, le 3 mars dernier, dans une conférence de presse à Arvida, le résultat d'une étude menée par les chercheurs de l'Université McGill sur les décès imputables au cancer du poumon chez les employés de cette multinationale au Québec. On voulait ainsi vérifier les dangers afin d'appliquer les remèdes nécessaires à l'amélioration de la qualité de vie.

L'Alcan a confié un autre travail à un groupe de chercheurs de l'Université Laval de Québec sur l'incidence des maladies des voies respiratoires parmi ses employés, et elle a demandé à McGill de poursuivre ses recherches.

Je comprends que des hommes

d'affaires aient refusé de participer à un colloque autour de la même table que Michel Chartrand. Les étudiants pourraient provoquer une discussion intéressante sur les relations ouvrières-patronales en invitant des syndicalistes plus pondérés comme Jean Gérin-Lajoie, des Métallistes Unis d'Amérique, Paul-Emile Dulpé, de la CSD ou encore Norbert Rodrigue, de la CSN.

Le dernier drame qui vient d'éclater dans le monde du travail chez nous, c'est le débrayage brutal et "illégal" selon la direction de la compagnie, des employés de Price à Alma. On proteste ainsi contre une mesure disciplinaire prise à l'endroit d'un vice-président du syndicat.

Sans vouloir partager les torts, un fait demeure: le cancer continue de ronger la mentalité des relations de travail à cette entreprise. Ce n'est sûrement pas de nature à stimuler les investissements chez nous.

Et cette réputation souvent surfaite, que la région et le Québec projettent à l'extérieur (le syndicalisme est souvent plus radical en Ontario et en Colombie-Britannique), le professeur Louis Balthazar, du département des Sciences politiques de Laval, le traduisait dernièrement dans le compte-rendu d'une enquête qu'il a personnellement menée auprès de hauts fonctionnaires américains, à la suite de

l'élection du Parti québécois. Il écrivait, dans "Le Devoir" du 5 mars: "... Dans le cas du Québec, on mentionne d'autres facteurs (que l'objectif de l'indépendance) qui entretiennent l'incertitude: niveaux de salaires trop élevés, multiplication des arrêts de travail, radicalisation du mouvement ouvrier..."

On le sait, l'Allemagne de l'Ouest, la Suède et l'Autriche particulièrement sont parvenues à la paix sociale. Négociant sous la surveillance de l'Etat, les syndicats et les employeurs négocient en tenant compte des possibilités de l'économie.

Ils préfèrent les concessions aux confrontations. C'est plus rentable.

Bertrand TREMBLAY

OPINION DES AUTRES

Une prise de sang pour RC

La sortie intempestive du premier ministre Trudeau au Parlement contre ce qu'il a appelé le mauvais travail du réseau français de Radio-Canada peut autant refléter la frustration des libéraux fédéraux devant les séparatistes que le rendement du réseau. D'autres porte-parole des médias du Québec soutiennent que le réseau accomplit un travail raisonnable, mais les accusations d'Ottawa proviennent de parlementaires québécois qui écoutent Radio-Canada au Québec autant que ces journalistes...

Mais la dispute au sujet de la qualité de Radio-Canada au Québec n'attire pas l'attention du public sur le rôle que la société d'Etat devrait jouer au Canada et sur la question de savoir si le reportage au Québec, bon ou mauvais, remplit le rôle qui lui a été fixé: promouvoir une meilleure communication et une meilleure entente et, par conséquent, une plus grande unité dans ce vaste pays.

La détermination du président de CBC, M. Al Johnson, de refuser toute prise de sang politique sur son personnel est complètement en dehors de la question. Le contrôle politique des médias, qui sont les messages des idées, est évidemment contraire à toute démocratie. Ce sont les idées qui modifient et refont une nation et, la plupart du temps, en font un endroit plus agréable à vivre.

Mais le mouvement séparatiste québécois n'essaie pas simplement de refaire le Canada. Il est déterminé à faire éclater la confédération et à fixer les frontières d'un nouveau pays pour lui-même. Est-ce que Radio-Canada au Québec, même au nom de la justice, devrait apporter son assistance à l'éclatement du pays...

Il est relativement facile, comme M. Johnson l'a fait, de dire que le réseau français constitue un forum où "les gens peuvent se voir, s'entendre et se connaître, afin d'être mieux en mesure de décider qui ils sont et où ils veulent aller..."

Mais si Radio-Canada essaie de convaincre les Québécois que ce serait une bonne idée de quitter le pays, elle manque à sa responsabilité de promouvoir l'unité.

Il est plus facile d'être d'accord avec Mitchell Sharp quand il dit que CBC en général fait "excessivement peu" pour promouvoir l'harmonie. Le réseau anglais de télévision est devenu avant tout une copie des réseaux américains, qu'il considère d'ailleurs comme ses concurrents. Dans sa tentative pour devenir un succès commercial, il a oublié le mandat de promouvoir l'harmonie et la compréhension et d'expliquer les Canadiens à eux-mêmes d'une façon efficace.

La liberté de la presse, ou de la radio, ou de la télévision, fait partie de la libre discussion démocratique.

Elle ne comprend pas la liberté de promouvoir la destruction du pays, ce qui est essentiellement le but du séparatisme. M. Johnson devrait lui-même se soumettre à une prise de sang politique pour voir si Radio-Canada au Québec respecte aussi bien son mandat qu'elle le devrait.

The Vancouver Province.

Ca va mal au Québec

L'économie est lente à ressentir les changements qui se produisent dans les milieux d'affaires. C'est ainsi qu'il peut s'écouler des mois ou même des années avant que des décisions d'investissement prises aujourd'hui se fassent sentir dans la croissance économique ou le déclin d'une région.

Ce n'est un secret pour personne, cependant, que le centre économique du Canada, au cours des dernières années, a glissé constamment en direction de l'Ouest...

Et une récente enquête de la Banque de Montréal auprès de 2,500 hommes d'affaires canadiens montre que cette tendance géographique va probablement continuer...

Même si 61 pour cent prévoient peu ou pas de changements dans l'économie cette année, par rapport à 1976, on note une différence marquée de confiance entre l'est et l'ouest. C'est ainsi que les personnes interrogées dans les provinces de l'Ouest, notamment en Colombie-Britannique, ont manifesté plus d'optimisme dans la relance, tandis que les Québécois ont fait les plus sombres prédictions.

En matière d'investissement de capitaux, il existe peu de doutes que les récents développements politiques québécois jettent déjà une ombre sur ses activités économiques.

Cinquante-six pour cent des hommes d'affaires du Québec ont déclaré qu'ils réduiraient leurs investissements de capitaux cette année, tandis que ceux de l'ouest, principalement en Alberta (60 pour cent) et en Colombie-Britannique (53 pour cent), ont annoncé leur intention d'augmenter leurs dépenses.

La plupart des hommes d'affaires de l'extérieur du Québec ont dit qu'ils n'avaient pas modifié leurs projets d'investissement à la suite des élections québécoises de l'automne dernier. Mais 34 pour cent des hommes d'affaires du Québec ont déclaré qu'ils avaient changé d'idée...

... La réalité, c'est que l'état d'instabilité politique qui existe au Québec commence déjà à nuire à cette province. Cette tendance dans le monde des affaires ne s'arrêtera probablement pas, à moins que l'atmosphère actuelle d'incertitude politique ne se dissipe. L'entreprise privée, les banques et les sociétés,

ne peuvent pas être blâmées. Ce sont elles qui seront tenues responsables de l'argent qu'elles dépensent.

"The Kingston Whig-Standard, le 28 février 1977.

On menace la liberté

L'attaque du gouvernement libéral fédéral contre le supposé séparatisme dans l'organisation de Radio-Canada est aussi dangereuse qu'étonnante.

Dangereuse, parce qu'elle semble être le commencement du genre de purge politique dont vous entendez parler dans les dépêches en provenance des républiques houleuses des tropiques. Étonnante, parce qu'il y a deux semaines seulement, le premier ministre Pierre Trudeau a répondu à ceux qui lui demandaient ce qu'on pouvait faire au sujet du séparatisme au réseau français de Radio-Canada: "Peu, j'en ai bien peur"...

La réalité, évidemment, est que le séparatisme n'est pas une création de Radio-Canada, pas plus que la violence sociale (qui fait l'objet de la commission d'enquête de l'Ontario) n'est une invention des producteurs de Kojak ou de Police Story.

D'accord, il existe sans aucun doute une relation quelque part. Mais les gens qui sont préoccupés par la violence et le séparatisme devront admettre que leur élimination des écrans de la télévision ne marquera la fin ni des crimes de violence ni des sentiments séparatistes...

Quelle que soit la relation réelle entre l'attitude du public et la programmation de la télévision, M. Trudeau trouve maintenant pratique de conclure que la télévision est un média qui doit modeler le comportement de ceux qui la regardent.

Une fois cette conclusion admise — et on ne peut presque pas douter qu'elle a été acceptée au cabinet libéral — la question du pouvoir et du contrôle ne peut pas être évitée. Et c'est là que le gouvernement fédéral nous a amenés sur le terrain glissant de la censure...

S'il ne s'agissait que de la violence — qui est relativement inexcusable — il est possible qu'on accepterait à contrecœur le besoin d'un contrôle gouvernemental, du genre de celui qui est pratiqué par les commissions scolaires. Mais le séparatisme est autre chose. C'est une question politique et l'octroi d'un mandat au gouvernement pour éliminer les émissions "moches" et "partiales" des ondes canadiennes soulève des questions beaucoup plus graves.

Les Canadiens peuvent raisonnablement être certains que le sarclage ne se limitera pas aux bulletins de nouvelles qui prônent le séparatisme. Du contrôle du séparatisme au contrôle de toute opinion dissidente, il n'existe qu'un pas incroyablement court.

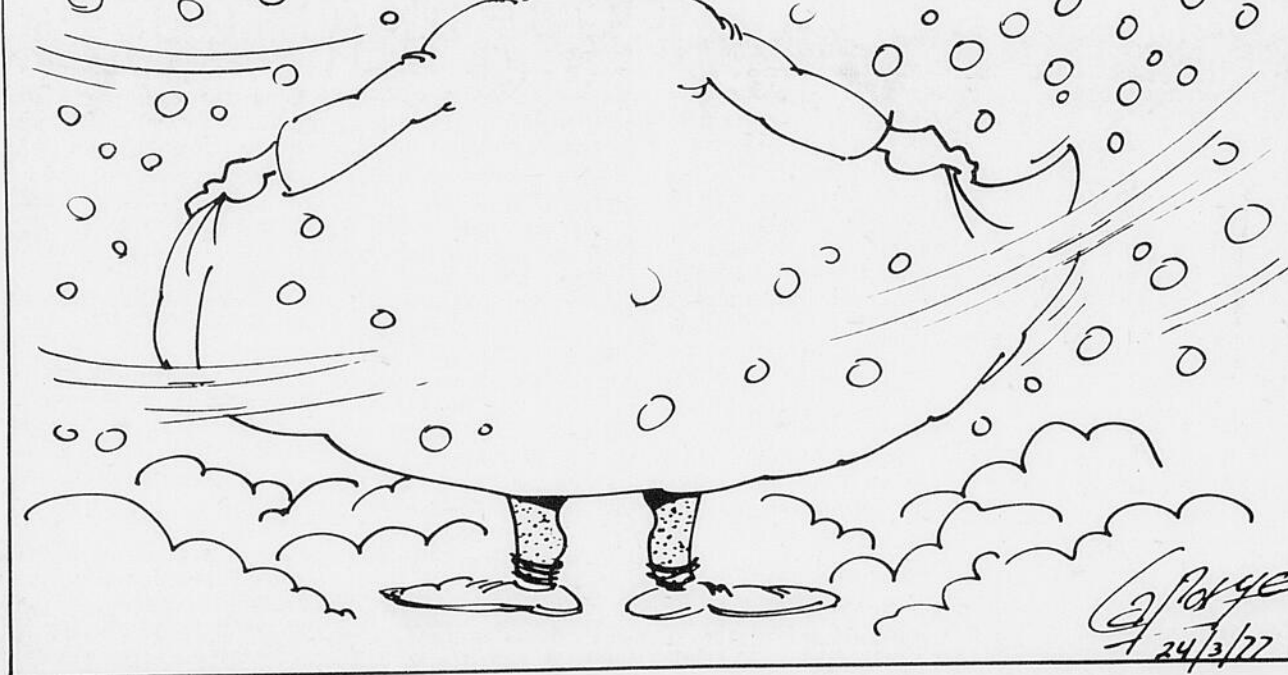
"The Brandon Sun, le 1er mars 1977.

C'EST LE PRINTEMPS

Maniaques sexuels et exhibitionnistes se font nombreux

par Guy Bergeron

CHICOUTIMI — Les maniaques sexuels et les exhibitionnistes sont nombreux en ce...



PAROLE AUX LECTEURS

Pour sauver la campagne du désastre

Recouvrant d'asphalte, de béton, de gazon malade, une surface de plus en plus grande de bonne terre arable, polluant de bruit, de gaz, de poussière, des couches de plus en plus hautes de l'atmosphère, engouffrant des milliards de tonnes d'égoûts dans nos cours d'eau, y tuant toute vie aquatique, et épuisant sur des dizaines de milles de nos grèves un limon de rebuts puants, la ville étend sans cesse dans la campagne ses tentacules immondes, chaotiques, destructrices de la nature et de l'homme. Noyée dans les milliards de dollars d'emprunts, aux milliards de dollars d'intérêts annuels, dans la mare montante des taxes de toutes sortes et des coûts incontrôlés d'aqueduc, d'égoûts, de voirie, d'administration, la ville se rabat sur le gouvernement provincial, ce dernier sur le gouvernement fédéral, lequel par ses refus aux incessantes demandes des provinces, suscite des mouvements indépendantistes. Voici un moyen non révolutionnaire à la portée des techniques actuelles et qui réglerait les problèmes qu'engendre la ville.

Pour les exercices en plein air des enfants et des grandes personnes, il faut

à pied et à bicyclette. Une petite usine d'épuration des eaux vannes suffirait pour quatre gratte-ciel. Les engrais qu'on en retirerait, une fois traités, vaudraient leur pesant d'or, étendus sur les champs, alors qu'ils constituent, déversés dans les cours d'eau, la pire des pollutions. Il n'y aurait donc plus de service public d'égoûts ni d'aqueduc. La même eau stérilisée servirait indéfiniment pour les toilettes, les bains, les lavages, etc. Pour le manger et le boire, l'eau pure sera vendue en bonbonne. Il en faut très peu. Des camions-citernes arroseront les champs certains jours d'été lorsque le sol manque d'eau.

L'herbe que l'on coupe serait donnée aux vaches. Arbres, fleurs, parterres, piscines, abeilles, poules, moutons, chèvres, dindes, oies, canards, auront leur place. Dans les rivières, l'eau devenue propre fourmillera de poissons, et les grèves reprendront leur bonne odeur. Les autos s'engouffreront dans le sous-sol des gratte-ciel et n'encombrant plus chaque sortie de toutes les maisons unifamiliales, ne pollueront plus l'atmosphère. L'air serait purifié par les végétaux, cette merveilleuse usine

d'oxygène. Les façades des gratte-ciel, sont exposées au soleil et d'immenses chaudières recueillent la chaleur des kilowatts perdus lorsque la demande est faible. En cas de cataclysmes, comme il n'y a ni service d'égoûts et d'aqueduc public, que seulement l'électricité peut faire défaut, des générateurs d'urgence fonctionneront. Les personnes âgées y auront leur logis comme tout le monde. L'enfance et l'âge d'or vont si bien ensemble.

Il n'y aurait plus d'administration municipale, mais une province administrant sa police et ses boulevards. Les industries se construisent autant que possible en hauteur avec stationnement souterrain. Les magasins iront dans les gratte-ciel avec stationnement souterrain. Le transport public ne coûtera que le dixième du prix actuel.

Ainsi, s'étendra l'habitation, sans détruire la campagne et, avec le temps, les maisons unifamiliales actuelles seraient démolies et les champs reprendront les terrains des villes.

Jean Gagnon, 65, rue Piché, Valin, Chicoutimi. Le 13 mars 1977.

FOURRE-TOUT QUOTIDIEN

HORTICULTURE

Les gens qui ambitionnent d'obtenir de belles pelouses, pourront atteindre leur objectif. Il leur suffit actuellement de participer à la séance d'informations que la Société horticole d'Alma donnera, le lundi, 28 mars, à 20h00, au local 165, du Pavillon Camille-Lavoie. Ils pourront alors entendre M. Jean-Laurent Duchesne qui leur dira comment procéder pour obtenir de bons résultats avec une pelouse.

AU CENTRE COMMERCIAL DE DOLBEAU

M. Gérard Lapointe a été élu à la présidence de l'Association des marchands du centre commercial "Les Galeries des Erables", à Dolbeau. C'est au cours d'une réunion des représentants des marchands de ce centre que l'on a décidé de former cette association, laquelle fonctionnera conformément à une charte et à des règlements. Dans l'immédiat on se penchera sur les diverses facettes de publicité à envisager. D'ici peu, ce centre commercial, par l'entremise de son association, fournira à la population du secteur un éventail de promotions prouvant qu'il existe depuis plus d'un an. En plus de M. Lapointe, le conseil d'administration se compose de MM. Robert Drolet, vice-président; Gervais Gilbert, secrétaire; Pierre Labrie, trésorier; Marcel Boissonneault, publiciste. Les directeurs sont Mme Murielle Bouchard et M. Roland Lalancette.

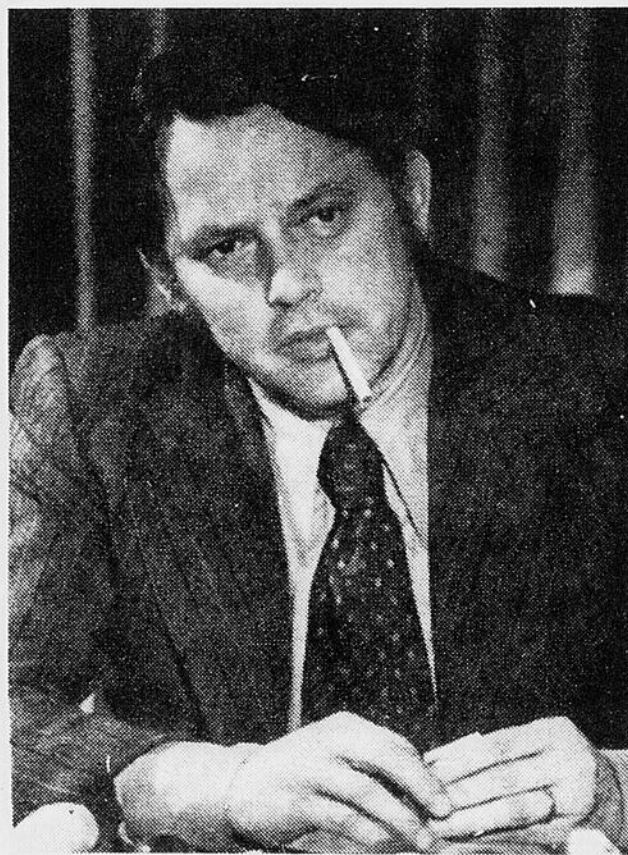


AU RENDEZ-VOUS

Le prochain souper-causerie du Rendez-vous de l'homme d'affaires se tiendra, le mardi, 29 mars, à l'Hôtel Chicoutimi, à 18h00. Le conférencier sera alors M. Raymond Lemay, vice-président des transports maritimes à la Canada Steamship Lines. Evidemment, il n'est pas nécessaire que les gens intéressés à assister au souper-causerie soient membres.

EMISSION SUR LA REGION

La reprise hebdomadaire de "Femme d'aujourd'hui" au réseau français de Radio-Canada, consistera, le samedi, 26 mars, à 14h00, en la présentation du film intitulé: "Aperçu du Saguenay-Lac-Saint-Jean". Ce film tendra à répondre à la question suivante: la réputation du Saguenay-Lac-Saint-Jean d'être une région dynamique est-elle fondée? Pour parler de la région du point de vue économique, social et culturel, on a fait appel à des gens du milieu. Il sera également question de la situation de la femme, du nombre d'associations féminines qu'on y trouve, du marché du travail, du taux de chômage, des industries régionales, de l'implication des grèves de l'Alcan et d'autres points d'intérêt se rapportant aux Saguenayens et aux Jeannois.



AU CLUB QUEBECOIS

M. Bernard Landry, ministre d'Etat au Développement économique, sera le conférencier au prochain souper-causerie du Club Québécois du Lac-Saint-Jean, qui se tiendra le mercredi, 30 mars, à 18h30, au Manoir du Rocher d'Alma.

RENDEZ-VOUS

CHICOUTIMI

Servantes du Saint-Sacrement — Le jeudi, 24 mars, à 19h30, à la chapelle des Servantes du Saint-Sacrement, rencontre eucharistique, comprenant: adoration, confessions et célébration eucharistique. Les paroissiens de Saint-Philippe s'y rendront en groupe et sont tout spécialement invités. Les membres de la Garde d'honneur et le public sont aussi cordialement invités.

SERENA — A toute personne intéressée à recevoir de l'information sur les moyens actuels de planification familiale, test de recherches de grossesse, et méthode sympto-thermique, SERENA, Service bénévole de régulation des naissances, offre de l'aide soit par appel téléphonique, accueilli à domicile et enseignements publics. Pour informations: Alma: 668-8427; Chicoutimi et La Baie: 549-8892; Dolbeau et Mistassini: 276-1864; Jonquière: 548-2188; Roberval et Saint-Félicien: 275-4554.

Service Budgétaire Populaire

655 Scott 0, app. 8
Alma **Tel: 668-2148**

Nouveau local: Le local du Service budgétaire est maintenant ouvert, près du bureau de poste d'Alma, dans un édifice appelé justement Place des Postes, sur la rue Scott, et dont l'adresse complète apparaît sur notre photo. Le commerce est florissant à Alma, bien au-dessus de la moyenne nationale, et les gens sont de simples tra-

vailleurs ou d'humbles chômeurs, ce qui provoque, c'est bien connu, un degré d'endettement dramatique, et probablement au-dessus de la moyenne. Ceux qui veulent s'en sortir peuvent toujours utiliser cette planche de salut, maintenant disponible, et utiliser "leur gros bon sens contre la publicité omniprésente."

Création d'un "Service budgétaire populaire"

ALMA — Un nouveau service vient d'entrer en opération à Alma, et entend répondre à un besoin considéré comme pressant. Il s'agit du "Service budgétaire populaire", qu'un groupe important de bénévoles prépare depuis plusieurs mois déjà. L'objectif global de ce service gratuit est de "permettre aux gens d'Alma aux prises avec des difficultés budgétaires d'être en mesure d'équilibrer leur budget et de l'administrer sagement."

Inspiré en partie par l'expérience du Centre populaire de Roberval, dirigé par le père Breault, ce service est financé en majeure partie par les caisses populaires d'Alma (deux), tandis que la ville a consenti à verser une subvention de \$220 par mois.

Les buts de l'organisme

Grâce à des structures soignées, le service devrait être capable d'accueillir les personnes en difficulté,

de les informer, de les soutenir si nécessaire, de leur prêter même de l'argent. Et l'on vise aussi à regrouper le monde pour revendiquer, améliorer les services, contre une certaine publicité mensongère ou abusive, donner de l'information sur des lois, et favoriser l'entraide. Le Service budgétaire veut aussi collaborer avec les organismes en place, communiquer avec eux, respecter leurs champs d'activités, et leur refuser des personnes au besoin.

Les bénévoles

Le Service budgétaire compte sur les compétences d'une coordonnatrice, soeur Etienne Dailaire, mais s'appuie avant tout sur les bénévoles qui l'animent. Pres de 40 bénévoles sont impliqués dans la mise sur pied de l'organisme, et 25 d'entre eux suivent même des cours pour mieux se préparer à rendre service aux personnes qui en ont besoin.

Un comité provisoire dirige le

mouvement, mais on a demandé une charte d'organisme sans but lucratif. Depuis quelques jours, un local est ouvert, accessible, et c'est là que se fera l'accueil des personnes ayant recours aux services du SBP. Le coordonnateur se rendra aussi dans des foyers, sur demande, et des équipes de bénévoles entreprendront des relations suivies avec les "clients", pour les aider à s'en sortir, à persévérer, à trouver en eux-mêmes la solution à leurs problèmes financiers et matériels.

Un des comités déjà en place entreprendra d'ailleurs dans quelques jours une campagne de publicité et de sollicitation devant mener à la création d'un fonds d'épargne et de prêt populaire. C'est cet argent qui sera ensuite éventuellement prêtée à des personnes qui en ont besoin, sans intérêt, ou à faible taux. On envisage même de pouvoir faire des prêts hypothécaires à long terme. Ce fonds sera administré par la Caisse populaire d'Alma, en collaboration avec le Service budgétaire. Les membres de la caisse avaient d'ailleurs déjà suggéré la création d'un tel fonds, comme cela existe à Roberval. Et de plus, le Service budgétaire lui-même acceptera certains fonds modestes pour dépanner des gens temporairement, mais rapidement. Le budget du SBP est de \$11,800 pour l'année en cours, dont \$9,200 donnés par les caisses populaires.

On envisage d'étendre le service à l'ensemble du comté de Lac-Saint-Jean avant longtemps. Et on trouvera ci-contre les renseignements utiles pour avoir recours à ce nouveau service populaire maintenant disponible à Alma.



Soeur Etienne Dailaire

AU PALAIS DE JUSTICE

Trois mois supplémentaires

par Guy Bergeron

CHICOUTIMI — Jasmin Boivin, un individu de La Baie, qui purgeait une peine de cinq mois de prison, n'a pu retenir sa surprise et sa déception, hier matin, lorsque le juge Yvon Mercier lui a imposé une peine de trois mois de prison, après que Boivin eut admis sa culpabilité à l'accusation d'avoir eu en sa possession, pour fin de vente, deux livres de marijuana.

Me Claude Gauthier, procureur fédéral du ministère de la Justice, avait signalé au juge que le prévenu était déjà détenu à la prison de Chicoutimi, ayant déjà écopé d'une sentence de cinq mois d'emprisonnement pour des vols par effraction.

Hier matin, le juge Mercier a continué à donner des sentences fortes d'emprisonnement pour ceux qui se rendent coupables de trafic d'hallucinogènes.

Boivin a mentionné au juge qu'il était un peintre en bâtiment et qu'il s'attendait à quitter la prison au début de la saison estivale.

"Vous allez purger trois mois de prison de plus et soyez bien chanceux, car pour moi, il s'agit d'une sentence clémente, car, dans certains cas, j'ai donné une sentence de 12 mois de prison, pour trafic de drogue."

Relevé de son plaidoyer de culpabilité

A la suite d'une requête présentée, hier matin, par Me Daniel Côté, un jeune homme de Chicoutimi, Jean-Noël Lefebvre, a pu être relevé de son plaidoyer de culpabilité, sous une accusation de parjure.

Toutefois, le juge Mercier n'a pas caché qu'il le faisait à contre-cœur parce qu'il était convaincu que le prévenu avait décidé de ne plus enregistrer un plaidoyer de culpabilité parce qu'il craignait d'être condamné à la prison.

Le procureur de la Couronne, Me Robert Côté, a fixé l'enquête préliminaire au 20 avril prochain.

Dommages-intérêts

Le juge Roger Chouinard, de la Cour supérieure, vient de condamner dame Nicole Bernier et son mari, Lawrence Bernier, du 1519, rue des Cèdres, à Rivière-du-Moulin, à payer un montant de \$11,381.60 à M. Mario Tremblay, du 1182, boulevard Rivière-du-Moulin, à Chicoutimi, en dommages-intérêts par suite d'une collision.

L'accident est survenu le 26 septembre 1974, vers 22h45. Me Claude Larouche, procureur de Mario Tremblay, a démontré que le défendeur Lawrence Bernier avait heurté son client sur le boulevard Mrg-Racine en tournant à gauche subitement au sommet d'une pente abrupte.

"Par suite de la collision entre les véhicules, Tremblay fut blessé sérieusement, subissant une fracture de la jambe de même que d'autres fractures plus légères."

"Le défendeur s'enfuit des lieux de l'accident et ne fut

retrouvé qu'à la suite d'une enquête des policiers de la Cité de Chicoutimi, faite dans les heures suivant l'accident, grâce au témoignage d'un témoin oculaire de l'accident."

"Les présomptions de faits, graves, précises et concordantes révélées par la preuve, non contredites, démontrent que le conducteur du véhicule de la défenderesse qui a heurté la motocyclette du demandeur est bien le défendeur Lawrence Bernier", soutient le juge Chouinard.

"Quant à la responsabilité du défendeur, conclut le juge Chouinard, elle est évidente du fait qu'il conduisait en état d'ébriété, à gauche de la route, d'une façon illégale et dangereuse, particulièrement du fait de la conformation des lieux qui limite la visibilité, du fait de la température légèrement pluvieuse."

SPECIAUX
DE LA
SEMAINE

de notre représentant

BERNARD GAUDREAU

1974 Ford pick-up F-250

4 portes, cabine d'équipage, moteur 8 cylindres, transmission automatique, unité \$4,000 no 3748A.



Route 170, Jonquière — 547-2653

VOS DROITS

Aide juridique

En vertu de la loi et des règlements de l'Aide juridique les personnes âgées qui n'ont comme revenu que la pension de vieillesse sont admissibles aux services gratuits d'un avocat ou d'un notaire.

Si vous avez d'autres revenus que la pension de vieillesse, le bureau d'Aide juridique devra examiner vos revenus et vos besoins avant de vous donner un certificat d'admissibilité. Que ce soit pour un conseil juridique, pour un testament, pour un problème avec le propriétaire ou avec l'institution où vous demeurez, rappelez-vous que l'Aide juridique est à votre service.

Vous pouvez vous rendre au bureau d'Aide juridique le plus près de chez vous ou encore écrire ou téléphoner.

Vérifiez l'annuaire téléphonique sous la rubrique "Aide juridique".

Vous pouvez obtenir gratuitement la brochure expliquant la Loi de l'aide juridique et celle contenant les textes de "La Minute juridique", en écrivant au:

Service de l'information,
Commission des services juridiques,
2, Complexe Desjardins,
Tour de l'Est — 1404, C.P. 123,
Montréal.

(En collaboration avec la Commission des services juridiques).

**À la ville de Chicoutimi
nous payons nos employés**

11.79%

**de plus que dans la plupart
des municipalités
équivalentes de la province.**

3.6% de plus qu'à Jonquière

24.1% de plus qu'à Trois-Rivières

16 % de plus qu'à Verdun

16.2% de plus qu'à St-Léonard

4.6% de plus qu'à Charlesbourg

22.9% de plus qu'à Pointe-aux-Trembles

11 % de plus qu'à Hull

12.4% de plus qu'à Lasalle

**avons-nous les moyens
de payer plus?**

**De bons salaires commandent de bons services.
Nous payons de bons salaires**

La ville de Chicoutimi s'est toujours bien entendue avec ses employés, qu'elle essaie en tout temps de traiter avec justice et dignité. Il y a donc lieu de faire le point sur la situation qui existe présentement et de donner les explications qui s'imposent. Cette démarche est entreprise positivement et objectivement pour faciliter une meilleure compréhension du problème.

LE TEMPS DE VOUS INFORMER EST ARRIVÉ

A vous d'évaluer la prise de position du Conseil de ville de Chicoutimi.

A vous de conclure.

Tout ce que nous avons en dossier sur le présent litige vous est présenté.

Le Conseil de ville, représenté par les conseillers municipaux faisant partie du Comité des relations de travail, des conseillers juridiques et des hauts fonctionnaires, est toujours disponible pour discuter du litige en cause avec l'exécutif du Syndicat des Employés et leur conseiller juridique.

Les griefs en suspens

Afin de rendre justice aux employés en cause et de leur donner toute la chance d'être entendu et de faire valoir leurs droits, à leur façon, Me Gilles Prévost étudie ce dossier et est prêt à toute rencontre selon une cédule établie entre les parties en cause.

LE CONSEIL DE VILLE est prêt à collaborer comme il l'a toujours fait en vue d'un règlement à l'amiable et non au détriment des payeurs de taxes. Il y a une procédure qui existe lorsqu'on ne s'entend pas, c'est l'arbitrage et le conseil est toujours d'accord pour soumettre les cas sur lesquels on ne se sera pas entendu à l'arbitrage.

Journées de maladie payées

Le Conseil de ville s'est offert pour continuer à négocier les avantages qu'offrent celles-ci.

La réponse appartient au syndicat, pour céder ensemble la ou les rencontres.

Le trésorier, Me André Fillion et le Comité des relations de travail sont disponibles pour rencontrer le syndicat, selon une cédule de rencontres préalablement établie.

Fonds de pension

Les actuaire conseils, le trésorier de la ville, les membres du Comité des relations de travail et Me André Fillion sont prêts à continuer de se rencontrer, selon une cédule de rencontres préalablement acceptée entre les parties en cause. La ville est prête à faire tout en son possible pour en venir à une décision d'ici le 15 avril 1977.

Fin de la présente convention collective des employés extérieurs (décembre 1977)

Selon une cédule de rencontres établie entre les parties et acceptée de part et d'autre, le Conseil de ville est d'accord pour débiter en juin 1977 les négociations, en vue de rédiger ensemble une nouvelle convention collective qui est sensée entrer en vigueur le 1er janvier 1978.

Les membres du Comité des relations de travail et un secrétaire attitrée pour rédiger les procès-verbaux seront les personnes affectées pour ces négociations.

La secrétaire sera en provenance d'un des bureaux des deux (2) conseillers juridiques ci-haut mentionnés; son salaire sera payé selon les tarifs à lesquels elle travaillera lorsque nous aurons besoin de ses services.

Si la ville de Chicoutimi, représentée par le Conseil de ville, ne respectait pas la loi des mesures anti-inflationnistes dictées par la Régie, tout en n'oubliant pas les pertes occasionnées par les employés qui refusent la prise de position de celle-ci et du Conseil de ville, qu'arriverait-il?

Une taxe spéciale serait imposée à tous les contribuables de la nouvelle ville de Chicoutimi composée des ex-municipalités de Chicoutimi, Chicoutimi-Nord, Rivière-du-Moulin et Chicoutimi Canton. Elle serait de l'ordre de \$0.08 à \$0.12 du \$100 d'évaluation imposable.

Cette taxe serait imposée en 1977.

On pourrait céder; administrer, c'est prévoir et si le Conseil de ville cède, c'est un acquis de plus que les employés municipaux auront au départ, lors des prochaines négociations. A long terme, ce geste entraînerait des millions de dollars.

Avons-nous les moyens de payer plus?



Dire oui, c'est facile, agir autrement provoque des tensions que l'on vit actuellement.

C'est non et cela demeurera ainsi à moins qu'une loi oblige le Conseil de ville à céder. Le conseil respecte les lois et cela sera toujours ainsi.

Le Conseil de ville de Chicoutimi a toujours payé les employés selon le temps fait. Celle-ci continuera de le faire, en autant que la journée normale de travail aura été réellement travaillée et selon le rendement attendu, ce qui est normal. La formule qui existe partout est: temps travaillé égale temps payé.

La période de ralentissement au travail est et sera étudiée scrupuleusement, en plus d'être suivie quotidiennement. Lorsque le temps sera jugé opportun par la partie patronale, celle-ci se réserve le droit de poser les gestes qu'elle jugera à propos

Si nous tentons de circonscrire tous les impacts ou incidences reliés à l'actuel conflit, la tâche n'est pas facile et leur évaluation précise ou même sommaire n'est à peu près pas possible. Nous ne pouvons nous contenter de souligner les principaux et étaler à leur sujet les considérations les plus plausibles. Nous aborderons donc ici, à bâtons rompus, les plus patents.

Nous pouvons dégager certains aspects positifs du conflit auquel nous faisons face. Celui-ci, nous aura permis par exemple, de déceler certains défauts dans nos structures que nous pourrions, éventuellement, corriger et de même, pouvons-nous mieux pointer du doigt certains problèmes précis. Les derniers événements ont contribué à resserrer l'esprit d'équipe des cadres et ce phénomène fut ressenti de façon plus marquante, parmi les contremaîtres du Service des travaux publics qui ont été particulièrement impliqués au cours des derniers jours. Chacun de nous, malgré le climat émotif qui régnait, a appris à faire face avec un certain calme et plus d'assurance à des situations difficiles et désormais, sera plus en mesure de faire face à de telles situations.

Il est inacceptable pour les citoyens, aussi bien que pour la ville de Chicoutimi, que l'on manifeste avec de la machinerie qui devrait normalement servir à l'entretien du réseau routier.

CONVENTION COLLECTIVE DE TRAVAIL

Le 3 novembre 1976, la ville de Chicoutimi et le Syndicat des employés municipaux de Chicoutimi signent une convention collective de travail. Cette entente est cependant **conditionnelle** à son acceptation par la Régie des mesures anti-inflationnistes dont les directives seront décisives. En effet, comme la ville de Chicoutimi désirait suivre les normes de la Régie des mesures anti-inflationnistes et était réticente à accorder les salaires exigés par le syndicat, celui-ci proposa d'inscrire les demandes syndicales dans la convention pour soumettre ensuite le tout à l'appréciation de la Régie des mesures anti-inflationnistes. Les négociateurs syndicaux voulaient que la partie patronale accorde à ses employés une augmentation supérieure à ce qu'elle croyait justifiée afin de leur permettre de retirer de la Régie la hausse maximale qui pourrait leur être autorisée. Les paroles des membres de l'exécutif du syndicat pouvaient se résumer comme suit: "Laissez-nous courir notre chance auprès de la Régie. On aime mieux se faire couper par la Régie, plutôt que penser qu'on aurait pu avoir plus."

Les salaires inscrits dans la convention devenaient donc soumis à l'appréciation de la Régie dont le verdict était accepté à l'avance par les parties. Ce point de vue est d'ailleurs confirmé par les textes suivants de la convention:

32.01 La ville convient de soumettre la présente convention à l'approbation de la Régie créée en vertu de la Loi concernant les mesures anti-inflationnistes dans les quinze (15) jours de sa signature.

32.02 La ville et le syndicat conviennent de se transmettre copie de toute correspondance et de tout document pouvant être adressés ou émanant de la Régie en vertu de la Loi concernant les mesures anti-inflationnistes.

Quelques paragraphes d'une lettre d'entente intervenue entre les parties à la même date sont au même effet:

Tous les employés recevront pour l'année 1976 une augmentation de salaire minimum de 11.3% du salaire gagné durant l'année 1975, sauf ceux dont le salaire dépassait le maximum de l'échelle, en tel cas l'augmentation sera de 5.6%, le tout en conformité avec la décision qui sera rendue par la Régie des mesures anti-inflationnistes.

En ce qui concerne l'augmentation prévue pour l'année 1977, elle sera de 9.3% du salaire gagné durant l'année 1976, sauf pour ceux dont le salaire dépassait le maximum de l'échelle, en tel cas l'augmentation consentie sera de 4.6%, le tout en conformité avec la décision qui sera rendue par la Régie des mesures anti-inflationnistes.

L'employeur s'engage à verser dans les quinze (15) jours de la signature de la présente convention, en attendant la décision qui sera rendue par la Régie concernant les mesures anti-inflationnistes, une augmentation de salaire équivalant à 8% du salaire uniformisé au 31 décembre 1975 y incluant l'augmentation du boni de vie chère.

Le président du syndicat lui-même, monsieur Guy Simard, a admis, lors de la séance régulière du conseil de ville de Chicoutimi, tenue le 7 mars 1977, qu'une telle entente existait effectivement entre les parties et que les conditions monétaires négociées étaient assujetties à l'approbation de la Régie. Il a cependant prétendu que l'entente n'existait plus parce que la situation était changée et que la Loi concernant les mesures anti-inflationnistes n'existait plus.

La ville de Chicoutimi prétend au contraire, qu'il n'y a rien de changé, que la Loi est toujours en vigueur, que la Régie existe encore et que l'avis qu'elle a transmis aux parties, le 2 février 1977, doit être suivi conformément aux engagements qu'elles ont pris lors des négociations.

LETTRE DE LA REGIE EN DATE DU FEVRIER 1977

Entre la signature de la convention intervenue le 3 novembre 1976 et la lettre de la Régie, en date du 2 février 1977, une certaine rétroactivité fut payée aux employés, conformément à l'entente et, d'un commun accord, la convention collective de travail ne fut pas appliquée quant aux salaires, étant donné que les parties attendaient l'appréciation de la Régie. Le syndicat ne demanda pas à la ville de Chicoutimi de mettre en vigueur les conditions monétaires de la convention puisqu'elles étaient soumises et conditionnelles à leur acceptation par la Régie.

Par leur attitude, aussi bien le syndicat que la ville de Chicoutimi étaient consentants à accepter la décision de la Régie des mesures anti-inflationnistes. Il en fut d'ailleurs question lors de réunions entre les parties qui ont toujours accepté que les augmentations seraient celles permises par la Régie.

Dans sa lettre du 2 février 1977, la Régie s'exprime ainsi:

"La Régie a constaté que les hausses convenues pour la première année d'application des directives contrevenaient à ces directives, puisqu'elles s'établissent à 14% par rapport à l'année de base, en regard de 11.5% représentant la hausse maximale permise par application des directives gouvernementales.

En conséquence, la Régie est d'avis que la ville de Chicoutimi, ne devrait pas verser à son groupe des cols blancs et cols bleus, pour la première année d'application des directives gouvernementales, une hausse de rémunération supérieure à 11.5% du montant de la rémunération de l'année de base, et qu'elle devrait ramener le versement de la rémunération à ce taux, à la date du 1er janvier 1976.

En ce qui concerne la deuxième année d'application des directives gouvernementales, la Régie a constaté que les hausses connues contrevenaient également à ces directives, puisqu'elles s'établissent à 12% par rapport à la première année d'application des directives gouvernementales, en regard de 8% représentant la hausse maximale permise par application des directives gouvernementales.

En conséquence, la Régie est d'avis que la ville de Chicoutimi ne devrait pas verser à son groupe des cols blancs et cols bleus, pour la deuxième année d'application des directives gouvernementales, une hausse de rémunération supérieure à 8% du montant de la rémunération de la première année d'application des directives, et qu'elle devrait ramener le versement de la rémunération à ce taux, à la date du 1er janvier 1977."

C'est le 10 février 1977 que les représentants du syndicat et ceux de la ville de Chicoutimi se sont rencontrés pour discuter de la lettre reçue de la Régie des mesures anti-inflationnistes. Le syndicat s'est objecté et a refusé de se soumettre aux directives de la Régie, prétextant que la Régie n'existait plus à toute fin pratique puisque ses mesures n'étaient plus coercitives.

La partie patronale a demandé au syndicat de bien vouloir respecter les ententes intervenues lors de la signature de la convention collective de travail à l'effet que la décision de la Régie fixerait les hausses de rémunération au même titre que celle d'un arbitre. De son côté, la ville de Chicoutimi est toujours prête à remplir ses obligations.

LOI CONCERNANT LES MESURES ANTI-INFLATIONNISTES

C'est le 19 décembre 1975 que fut sanctionnée la Loi concernant les mesures anti-inflationnistes. Elle n'a jamais été amendée par la suite et elle est toujours en vigueur, étant donné qu'aucune proclamation du lieutenant-gouverneur en conseil n'a été faite conformément à l'article 133 de la Loi:

10. Entrée en vigueur et expiration.

132 La présente Loi entre en vigueur le jour de sa sanction.

133 La présente Loi cesse d'avoir effet à la date fixée par proclamation du lieutenant-gouverneur en conseil ou, au plus tard, le 31 décembre 1978, sauf proclamation du lieutenant-gouverneur en conseil, avant cette date, prévoyant la prolongation de son application pour le terme y indiqué. (Loi concernant les mesures anti-inflationnistes).

La Régie des mesures anti-inflationnistes conserve donc actuellement les mêmes prérogatives, droits et pouvoirs qu'elle a toujours eus. Les décisions de la Régie revêtent donc le même caractère qu'à la même valeur qu'auparavant. Rien n'a été changé quant à elle.

Il est exact que le commissaire nommé en vertu de cette Loi a démissionné. On ne peut cependant logiquement prétendre qu'une telle absence enlève toute obligation aux parties soumises à la Loi. Un bon citoyen ne se soumet pas à une loi, uniquement parce qu'il y a sanction s'il ne le fait pas. Il faut observer les lois même si l'on est assuré de l'impunité. Dans le présent cas, il y a avantage: les deux parties ont accepté d'avance l'avis de la Régie.

D'ailleurs, l'absence d'un commissaire ne change rien à leurs relations puisqu'elles ne pourraient y recourir, même si l'existait. En effet, seuls la Régie ou le lieutenant-gouverneur en conseil peuvent en vertu de l'article 51 de la Loi demander au commissaire de faire enquête lorsqu'ils ont lieu de croire que les directives gouvernementales n'ont pas été ou ne sont pas respectées. Il n'y a donc pas lieu de prétendre, comme le fait le syndicat, que la démission du commissaire enlève tous pouvoirs à la Régie des mesures anti-inflationnistes et détruit son existence. Son statut demeure le même.

SALAIRES DES EMPLOYES DE LA VILLE DE CHICOUTIMI

Tout en tenant compte de l'avis donné par la Régie des mesures anti-inflationnistes, les salaires des employés de la ville de Chicoutimi demeurent plus élevés que ceux des employés de villes comparables au Québec. Nous en fournissons quelques exemples plus bas.

Il faut également mentionner qu'en raison de la fusion, le salaire d'un grand nombre d'employés fut considérablement augmenté à compter du premier (1er) janvier 1976. L'intégration des employés dans une nouvelle échelle de salaire leur a profité grandement. L'augmentation obtenue par suite de cette intégration dans la nouvelle structure salariale n'est pas comprise dans les pourcentages par la Régie. Cette augmentation est de l'ordre de 24.73%. Ainsi par exemple...

C'est donc dire que la masse salariale totale de la ville de Chicoutimi a augmenté en 1976 par suite de la fusion. Il est en conséquence faux de prétendre que la ville de Chicoutimi et la Régie des mesures anti-inflationnistes n'ont pas tenu compte de la fusion dans l'établissement des salaires des employés de la nouvelle ville.

CONCLUSION

C'est dans ce contexte que le conseil de ville de Chicoutimi s'est prononcé à l'unanimité pour le maintien des ententes intervenues avec le syndicat lors des négociations et par voie de conséquence l'acceptation de la décision de la Régie en date du 2 février 1977. Dans la même résolution, la ville de Chicoutimi a demandé à ses employés d'effectuer leur travail et de cesser leurs actes illégaux.

Elle réitérera à tous son offre de discuter toutes questions relatives aux bonnes relations qui doivent exister avec ses employés, de même que les modalités d'application des directives de la Régie.

Tous admettront que le conseil de ville de Chicoutimi se doit d'administrer les biens publics dans l'intérêt général et c'est dans cette perspective qu'il a agi dans le présent conflit.

CKRS-TV

JEUDI, LE 24 MARS		VENDREDI, LE 25 MARS	
8.40 Skippy	8.40 Histories sans parole	8.40 Information première	9.10 Information première
9.15 Les cent tours de Centour	9.15 Les cent tours de Centour	9.30 Les Oriens	9.30 Les Oriens
9.30 Les Oriens	9.30 Les Oriens	9.45 En mouvement	9.45 En mouvement
9.45 En mouvement	9.45 En mouvement	10.00 Tam-Tam	10.00 Tam-Tam
10.00 La boîte aux lettres	10.00 La boîte aux lettres	10.15 Virginie	10.15 Virginie
10.15 Une fenêtre dans ma tête	10.15 Une fenêtre dans ma tête	10.30 Conseil-express	10.30 Conseil-express
10.30 Conseil-express	10.30 Conseil-express	11.00 Grandeur nature	11.00 Grandeur nature
11.00 Les trouvaillies de Clémence	11.00 Les trouvaillies de Clémence	11.30 Bagatelle	11.30 Bagatelle
11.30 Bagatelle	11.30 Bagatelle	11.45 Avis de décès et comptoir-express	11.45 Avis de décès et comptoir-express
11.45 Avis de décès et comptoir-express	11.45 Avis de décès et comptoir-express	12.00 Information midi	12.00 Information midi
12.00 Information midi	12.00 Information midi	12.30 Les Coqueluchés	12.30 Les Coqueluchés
12.30 Les Coqueluchés	12.30 Les Coqueluchés	13.31 Téléjournal	13.31 Téléjournal
13.31 Téléjournal	13.31 Téléjournal	13.36 Femme d'aujourd'hui	13.36 Femme d'aujourd'hui
13.36 Femme d'aujourd'hui	13.36 Femme d'aujourd'hui	14.31 Cinéma: "L'homme du Brésil"	14.31 Cinéma: "L'homme du Brésil"
14.31 Cinéma: "L'homme du Brésil"	14.31 Cinéma: "L'homme du Brésil"	16.00 Bobino	16.00 Bobino
16.00 Bobino	16.00 Bobino	16.30 Sol et Gobelet	16.30 Sol et Gobelet
16.30 Sol et Gobelet	16.30 Sol et Gobelet	17.00 Daniel Boone	17.00 Daniel Boone
17.00 Daniel Boone	17.00 Daniel Boone	18.00 Au fil de l'actualité	18.00 Au fil de l'actualité
18.00 Au fil de l'actualité	18.00 Au fil de l'actualité	18.15 Crédit Social	18.15 Crédit Social
18.15 Crédit Social	18.15 Crédit Social	18.30 Les plus beaux films: "La Tième aube"	18.30 Les plus beaux films: "La Tième aube"
18.30 Les plus beaux films: "La Tième aube"	18.30 Les plus beaux films: "La Tième aube"	20.31 Le pour et le contre	20.31 Le pour et le contre
20.31 Le pour et le contre	20.31 Le pour et le contre	21.30 Scénario	21.30 Scénario
21.30 Scénario	21.30 Scénario	22.00 Vedettes en direct	22.00 Vedettes en direct
22.00 Vedettes en direct	22.00 Vedettes en direct	22.30 Téléjournal national, international et provincial	22.30 Téléjournal national, international et provincial
22.30 Téléjournal national, international et provincial	22.30 Téléjournal national, international et provincial	22.55 Nouvelles du sport et météo	22.55 Nouvelles du sport et météo
22.55 Nouvelles du sport et météo	22.55 Nouvelles du sport et météo	23.05 Mesdames et messieurs	23.05 Mesdames et messieurs
23.05 Mesdames et messieurs	23.05 Mesdames et messieurs	00.05 Cinéma: "Les Inconnus dans la ville"	00.05 Cinéma: "Les Inconnus dans la ville"

CJPM-TV

JEUDI, 24 MARS		VENDREDI, 25 MARS	
9.30 Fanfan Dédé	9.30 Fanfan Dédé	10.00 A la bonne heure	10.00 A la bonne heure
10.00 A la bonne heure	10.00 A la bonne heure	11.15 A votre service	11.15 A votre service
11.15 A votre service	11.15 A votre service	11.45 A tous les échos	11.45 A tous les échos
11.45 A tous les échos	11.45 A tous les échos	12.15 Les nouvelles du midi	12.15 Les nouvelles du midi
12.15 Les nouvelles du midi	12.15 Les nouvelles du midi	12.30 Les Tannants	12.30 Les Tannants
12.30 Les Tannants	12.30 Les Tannants	13.30 Cinéma: "Le témoin"	13.30 Cinéma: "Le témoin"
13.30 Cinéma: "Le témoin"	13.30 Cinéma: "Le témoin"	15.00 Pour vous mesdames	15.00 Pour vous mesdames
15.00 Pour vous mesdames	15.00 Pour vous mesdames	16.00 Robin fusée	16.00 Robin fusée
16.00 Robin fusée	16.00 Robin fusée	16.30 Patof voyage	16.30 Patof voyage
16.30 Patof voyage	16.30 Patof voyage	17.00 Pour tout l'monde	17.00 Pour tout l'monde
17.00 Pour tout l'monde	17.00 Pour tout l'monde	18.00 Parle parle, jase jase	18.00 Parle parle, jase jase
18.00 Parle parle, jase jase	18.00 Parle parle, jase jase	19.00 Studio six	19.00 Studio six
19.00 Studio six	19.00 Studio six	19.30 Jeudi 19.30: "Pauline"	19.30 Jeudi 19.30: "Pauline"
19.30 Jeudi 19.30: "Pauline"	19.30 Jeudi 19.30: "Pauline"	21.30 SWATS	21.30 SWATS
21.30 SWATS	21.30 SWATS	22.30 Les nouvelles TVA	22.30 Les nouvelles TVA
22.30 Les nouvelles TVA	22.30 Les nouvelles TVA	23.00 Parlons ski	23.00 Parlons ski
23.00 Parlons ski	23.00 Parlons ski	23.05 Dernière édition	23.05 Dernière édition
23.05 Dernière édition	23.05 Dernière édition	23.10 Météo	23.10 Météo
23.10 Météo	23.10 Météo	23.15 Fin de soirée: "Seule contre la mafia"	23.15 Fin de soirée: "Seule contre la mafia"

CJBT

JEUDI, LE 24 MARS 1977		VENDREDI, LE 25 MARS 1977	
9.00 The Friendly Giant	9.00 The Friendly Giant	9.15 Mon Ami	9.15 Mon Ami
9.15 Mon Ami	9.15 Mon Ami	9.30 Quebec School Telecasts	9.30 Quebec School Telecasts
9.30 Quebec School Telecasts	9.30 Quebec School Telecasts	10.30 Mr. Dressup	10.30 Mr. Dressup
10.30 Mr. Dressup	10.30 Mr. Dressup	11.00 Sesame Street	11.00 Sesame Street
11.00 Sesame Street	11.00 Sesame Street	12.00 The Bob McLean Show	12.00 The Bob McLean Show
12.00 The Bob McLean Show	12.00 The Bob McLean Show	12.55 CBC News	12.55 CBC News
12.55 CBC News	12.55 CBC News	13.00 Mary Hartman, Mary Hartman	13.00 Mary Hartman, Mary Hartman
13.00 Mary Hartman, Mary Hartman	13.00 Mary Hartman, Mary Hartman	13.30 Coronation Street	13.30 Coronation Street
13.30 Coronation Street	13.30 Coronation Street	14.00 All in the Family (Repeat)	14.00 All in the Family (Repeat)
14.00 All in the Family (Repeat)	14.00 All in the Family (Repeat)	14.30 The Edge of Night	14.30 The Edge of Night
14.30 The Edge of Night	14.30 The Edge of Night	15.00 Take 30	15.00 Take 30
15.00 Take 30	15.00 Take 30	15.30 Celebrity Cooks	15.30 Celebrity Cooks
15.30 Celebrity Cooks	15.30 Celebrity Cooks	16.00 It's your Choice	16.00 It's your Choice
16.00 It's your Choice	16.00 It's your Choice	16.30 Vision on (Last)	16.30 Vision on (Last)
16.30 Vision on (Last)	16.30 Vision on (Last)	17.00 What's New	17.00 What's New
17.00 What's New	17.00 What's New	17.30 Room 222	17.30 Room 222
17.30 Room 222	17.30 Room 222	18.00 The City at Six	18.00 The City at Six
18.00 The City at Six	18.00 The City at Six	19.00 Hollywood Squares	19.00 Hollywood Squares
19.00 Hollywood Squares	19.00 Hollywood Squares	19.30 Welcome Back, Kotter	19.30 Welcome Back, Kotter
19.30 Welcome Back, Kotter	19.30 Welcome Back, Kotter	20.00 The Carol Burnett Show	20.00 The Carol Burnett Show
20.00 The Carol Burnett Show	20.00 The Carol Burnett Show	21.00 The Watson Report	21.00 The Watson Report
21.00 The Watson Report	21.00 The Watson Report	21.30 Telety	21.30 Telety
21.30 Telety	21.30 Telety	22.00 Upstairs Downstairs	22.00 Upstairs Downstairs
22.00 Upstairs Downstairs	22.00 Upstairs Downstairs	23.00 The National	23.00 The National
23.00 The National	23.00 The National	23.22 The City Tonight	23.22 The City Tonight
23.22 The City Tonight	23.22 The City Tonight	23.35 90 Minutes Live	23.35 90 Minutes Live

SUR LE CÂBLE

TECS-TV CANAL 13 **RADIO QUEBEC CANAL 8**

JEUDI, LE 24 MARS 1977		VENDREDI, LE 25 MARS 1977	
8.00 Vivre aujourd'hui	8.00 Vivre aujourd'hui	13.00 Le drame de la survie - Le motel des oiseaux	13.00 Le drame de la survie - Le motel des oiseaux
9.00 Le sport et ceux qui le vivent	9.00 Le sport et ceux qui le vivent	13.30 Les apprentis-cuisiniers - Les pâtes	13.30 Les apprentis-cuisiniers - Les pâtes
9.30 Equilibre alimentaire - (Reprise)	9.30 Equilibre alimentaire - (Reprise)	14.00 D'une école à l'autre - La faim des caves	14.00 D'une école à l'autre - La faim des caves
9.45 Documentaire	9.45 Documentaire	14.30 Survivre - Nos affaires, c'est nos affaires	14.30 Survivre - Nos affaires, c'est nos affaires
10.00 L'adaptation... ça me concerne	10.00 L'adaptation... ça me concerne	15.00 Laissez-passer - Guinée	15.00 Laissez-passer - Guinée
10.15 La lutte Grand Prix	10.15 La lutte Grand Prix	15.30 Bissau	15.30 Bissau
12.00 Contact	12.00 Contact	16.00 Chacun son tour - L'Abitibi	16.00 Chacun son tour - L'Abitibi
12.30 Contact	12.30 Contact	16.30 L'âge de la parole - Les mots retrouvés	16.30 L'âge de la parole - Les mots retrouvés
18.00 Sobriété un art de vivre	18.00 Sobriété un art de vivre	19.00 Le sens du progrès - Les influences étrangères	19.00 Le sens du progrès - Les influences étrangères
18.30 Cercle de presse	18.30 Cercle de presse	20.00 Portrait de l'univers - Les molécules sacrées	20.00 Portrait de l'univers - Les molécules sacrées
20.00 Vivre aujourd'hui	20.00 Vivre aujourd'hui	21.00 Le sens de la vie - Reflexion sur le bien et le mal	21.00 Le sens de la vie - Reflexion sur le bien et le mal
21.00 Impôt provincial	21.00 Impôt provincial	22.00 A vrai dire - Tribune libre télévisée	22.00 A vrai dire - Tribune libre télévisée

CJBR-TV CANAL 3

JEUDI, LE 24 MARS 1977		VENDREDI, LE 25 MARS 1977	
9.15 100 tours de Centour	9.15 100 tours de Centour	9.30 Les Oriens	9.30 Les Oriens
9.30 Les Oriens	9.30 Les Oriens	9.45 En mouvement	9.45 En mouvement
9.45 En mouvement	9.45 En mouvement	10.00 Tam-Tam	10.00 Tam-Tam
10.00 La boîte à lettres	10.00 La boîte à lettres	10.15 Virginie	10.15 Virginie
10.15 Une fenêtre dans ma tête	10.15 Une fenêtre dans ma tête	10.30 Conseil-express	10.30 Conseil-express
10.30 Conseil-express	10.30 Conseil-express	11.00 Grandeur nature	11.00 Grandeur nature
11.00 Les trouvaillies de Clémence	11.00 Les trouvaillies de Clémence	11.30 Histories sans parole	11.30 Histories sans parole
11.30 Les animaux chez eux	11.30 Les animaux chez eux	12.00 Méli-mélo	12.00 Méli-mélo
12.00 Méli-mélo	12.00 Méli-mélo	12.30 Les Coqueluchés	12.30 Les Coqueluchés
12.30 Les Coqueluchés	12.30 Les Coqueluchés	13.30 Téléjournal	13.30 Téléjournal
13.30 Téléjournal	13.30 Téléjournal	13.35 Femmes d'aujourd'hui	13.35 Femmes d'aujourd'hui
13.35 Femmes d'aujourd'hui	13.35 Femmes d'aujourd'hui	14.30 Cinéma: Au bout du rouleau	14.30 Cinéma: Au bout du rouleau
14.30 Cinéma: Au bout du rouleau	14.30 Cinéma: Au bout du rouleau	16.00 Bobino	16.00 Bobino
16.00 Bobino	16.00 Bobino	16.30 Sol et Gobelet	16.30 Sol et Gobelet
16.30 Sol et Gobelet	16.30 Sol et Gobelet	17.00 Madame et son fantôme	17.00 Madame et son fantôme
17.00 Madame et son fantôme	17.00 Madame et son fantôme	17.30 L'heure de pointe	17.30 L'heure de pointe
17.30 L'heure de pointe	17.30 L'heure de pointe	18.00 Ce soir	18.00 Ce soir
18.00 Ce soir	18.00 Ce soir	18.30 Information régionale, locale et sportive	18.30 Information régionale, locale et sportive
18.30 Information régionale, locale et sportive	18.30 Information régionale, locale et sportive	18.45 Point d'orgue	18.45 Point d'orgue
18.45 Point d'orgue	18.45 Point d'orgue	19.00 Dans l'est	19.00 Dans l'est
19.00 Dans l'est	19.00 Dans l'est	19.30 Les exclus	19.30 Les exclus
19.30 Les exclus	19.30 Les exclus	20.00 Les Pierrefeu	20.00 Les Pierrefeu
20.00 Les Pierrefeu	20.00 Les Pierrefeu	20.30 Le pour et le contre	20.30 Le pour et le contre
20.30 Le pour et le contre	20.30 Le pour et le contre	21.30 Scénario	21.30 Scénario
21.30 Scénario	21.30 Scénario	22.00 La corne d'abondance	22.00 La corne d'abondance
22.00 La corne d'abondance	22.00 La corne d'abondance	22.30 Téléjournal	22.30 Téléjournal
22.30 Téléjournal	22.30 Téléjournal	23.00 Cinéma: Les traces fantômes	23.00 Cinéma: Les traces fantômes
23.00 Cinéma: Les traces fantômes	23.00 Cinéma: Les traces fantômes	00.30 Ciné-nuit: L'explosion	00.30 Ciné-nuit: L'explosion

WEZF-TV CANAL 7

JEUDI, 24 MARS 1977		VENDREDI, 25 MARS 1977	
9.00 Good Day	9.00 Good Day	18.00 ABC News	18.00 ABC News
10.00 PTL Club	10.00 PTL Club	18.30 Green Acres	18.30 Green Acres
12.00 Second Chance	12.00 Second Chance	19.00 Star Trek	19.00 Star Trek
12.30 Ryan's Hope	12.30 Ryan's Hope	20.00 Welcome Back Kotter	20.00 Welcome Back Kotter
13.00 All my Children	13.00 All my Children	20.30 George Foreman vs Jimmy Young Heavy Weight Fight	20.30 George Foreman vs Jimmy Young Heavy Weight Fight
13.30 Family Feud	13.30 Family Feud	23.00 Mary Hartman, Mary Hartman	23.00 Mary Hartman, Mary Hartman
14.00 \$20,000 Pyramid	14.00 \$20,000 Pyramid	23.30 Thursday Night Special	23.30 Thursday Night Special
14.30 One Life to Live	14.30 One Life to Live		
15.15 General Hospital	15.15 General Hospital		
16.00 Edge of Night	16.00 Edge of Night		
16.30 The Mary Griffin Show	16.30 The Mary Griffin Show		

Gloria Swanson approuve l'alimentation diététique

NEW YORK (AFP) — "La nourriture non élaborée a fait du tort à ce pays. C'est un crime, car, lorsque j'étais gamine, je n'ai jamais vu d'enfants handicapés. La plupart des aliments disposés sur les étagères des supermarchés favorisent le cancer. Pourquoi pensez-vous qu'il y a tant de maladie et de misère dans le monde?", expose Gloria Swanson qui s'empresse d'ajouter: "Toute cette criminalité juvénile est due à la malnutrition aux Etats-Unis."

Première actrice de l'histoire du cinéma à avoir accumulé et dépensé plus d'un million de dollars, Gloria Swanson milite activement en faveur de la promotion d'une alimentation diététique aux Etats-Unis.



REUNION DE L'EQUIPE DE "ROOTS" — L'auteur du célèbre roman "Roots", Alex Haley à gauche, Chuck Connors, qui jouait le rôle de Massa Tom Moore et LeVar Burton celui de la jeune Kunta Kinte, se sont retrouvés ensemble lundi dernier à Beverly Hills lors d'une réunion amicale. Ils fêtaient ainsi les gens qui ont fait de "Roots" le spectacle télévisé le plus écouté de tous les temps. Le producteur exécutif David L. Wolper, qui agissait comme hôte, a annoncé qu'il y aurait une seconde série basée sur la même histoire et qu'on appellerait "Roots II". (Téléphoto AP)

FILMS A LA TELEVISION

Les cotes vont de (1), chef-d'oeuvre, à (7), minable. A signifie pour adolescents et E, pour enfants.

CHICOUTIMI — CJPM

JEUDI: 13h30

LE TEMOIN (6) — Fr. 1969. Drame policier de A. Walter avec Claude Jade, Gérard Barry et Jean-Claude Dauphin. — A Bruges, une jeune enseignante s'empare d'un directeur de musée soupçonné de meurtre. — Intrigue policière située dans un climat poétique. Beauté des décors. Psychologie parfois forcée. Jeu sympathique de Claude Jade.

JEUDI: 19h30

PAULINA 1880 (4) — Fr. 1972. Drame psychologique de J. L. Bertucelli avec Olga Kartatos, Maximilian Schell et Michel Bouquet. — Une jeune fille passionnée est partagée entre des élans mystiques et un amour coupable. — Cadre d'époque bien évoqué. Rythme lent. Images d'une grande beauté. Froideur. Interprétation quelque peu figée.

JEUDI: 23h15

SEULE CONTRE LA MAFIA (3) — It. 1970. Drame de meurtres de D. Damiani avec Ornella Muti, Alessio Orano et Pierluigi Apra. — Les tribulations d'une adolescente sicilienne qui a décidé de rompre ses fiançailles avec le neveu d'un chef de la mafia. — Basé sur un fait divers authentique. Mise en scène vigoureuse. Belle description du caractère de l'héroïne. Interprétation convaincante et naturelle.

JONQUIERE — CKRS-TV

JEUDI: 14h30

AU BOUT DU ROULEAU (5) — Fr. 1972. Drame de C. J. Bonnardot avec Charles Vanel, Etienne Bierry et Yves Arcanel. — Bien qu'il soit presque aveugle, un vieux capitaine de navire obtient un dernier commandement. — Récit quelque peu étiré. Belles scènes maritimes. Réalisation appliquée. Jeu convaincant de Vanel. Film tourné pour la télévision.

JEUDI: 19h30

VIVRE ET LAISSER MOURIR (4) — G.-B. 1973. Drame policier de G. Hamilton avec Roger Moore, Yaphet Kotto et Jane Seymour. — James Bond enquêture sur la mort de trois agents britanniques assassinés le même jour en des lieux différents. — Film de série soigné. Bon rythme. Climat d'in vraisemblance. R. Moore joue avec aisance. — A.

JEUDI: 00h05

LES INCONNUS DANS LA VILLE (4) — E.-U. 1955. Drame policier de R. Fleischer avec Victor Mature, Stephen McNally et Lee Marvin. — Trois bandits exécutent un vol dans une petite ville minière. — Intéressantes notations psychologiques. Mise en scène vigoureuse. Interprétation juste. (N et B)

La traversée du désert reste la grande inconnue du voyage

N.A.P. — Lyon-Lagos en camion ou encore Lyon-Damman, il s'agit là, et même en 1976, d'une aventure. Une aventure de plus en plus fréquente puisque grâce à l'afflux des pétrodollars, le Nigéria et l'Arabie Saoudite importent de plus en plus de biens nécessaires à leur équipement et à leur développement. L'engorgement des ports empêche les produits d'être acheminés par voie maritime. Il faut donc prendre la route.

partout comme la mort... Dans le désert, la vie est au verso de la mort, sur la même feuille immense et discrète. Quand elle plie, l'intérieur craque autant que l'extérieur". Le sable trop mou, les ornières creusées dans le foch feuch et la dureté des plateaux au relief de tôle ondulé sont autant d'obstacles quotidiens, de dangers graves pour des ports empêche les produits d'être acheminés par voie maritime. Il faut donc prendre la route.

cinquante centimètres de large... Un plateau vous est servi et il y a de la place pour un invité. Après le repas, on apporte le narghilé; bien sûr c'est inoubliable, surtout si vous acceptez de coucher à même le banc, aussi confortable qu'une

ne cabine de camion. Vous serez en parfaite sécurité et c'est gratuit. La nuit, vous entendrez les hurlements de chiens qui rôdent dans les carcasses des voitures et au petit matin votre voisin se lèvera avec l'appel du muezzin". (NAP).

La vie est au verso de la mort

Jean-Yves Montagu, journaliste à la revue "l'Automobile" a accompagné les conducteurs de poids lourds dans leur dangereux périple. Dans un récit-reportage "Les routes de l'impossible" qui vient de paraître aux Editions PAC dans la collection Grands Reportages, il raconte l'une des dernières grandes épopées de notre siècle. La traversée du désert reste la grande inconnue du voyage. Beaucoup croient que le désert, c'est comme l'autoroute, sans vie, sans d'autre relief que tes ornières ou ta moyenne; explique un chauffeur. Détrompe-toi, la vie est

Les auberges du désert

Traversé ou non par d'énormes semi-remorques, le Sahara n'a guère changé. Il conserve son silence, son mystère, ses secrets. Le désert saoudien, lui, n'est plus le même. Sa porte est entrebâillée sur le confort de la civilisation moderne. On y trouve, accolées aux stations-service, des auberges, les auberges du désert. "Pour la plupart assez grandes, elles sont aussi très fréquentées. On y mange bien et à la carte. Ne demandez évidemment pas un steak frites ou un porc aux lentilles, mais, en revanche, le mouton et le poulet sont à l'honneur dans de respectables plats, le plus souvent accompagnés de riz. On mange sur de grands bancs de deux mètres de long sur

Charte du français

Il faut s'attendre à une levée de boucliers

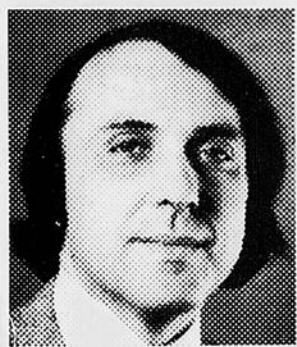
QUEBEC (PC) — Il y a lieu de s'attendre à un "méchant tollé" à l'Assemblée nationale lorsque sera déposé, d'ici un mois, le projet de loi sur le français comme langue officielle, selon M. Gilbert Paquette, député de Rosemont.

M. Paquette a fait cette prédiction mardi devant l'Association québécoise des professeurs de français, section de Québec, réunie en assemblée annuelle.

M. Paquette, qui fut président d'un comité de députés péquistes chargés d'élaborer une première ébauche du projet de charte linguistique, remplaçait au pied levé le ministre d'Etat au Développement culturel, M. Camil Laurin.

Celui-ci participait aux travaux du comité ministériel des priorités législatives qui se penchait une ultime fois sur le projet de législation.

Selon M. Paquette, il faudra voir la levée de boucliers contre la charte du français comme un relent tenace d'une "attitude de colonisés" qui perdure depuis 200 ans.



Gilbert Paquette

Des critiques viendront aussi d'une autre faction de la population, identifiée à l'aile radicale du Parti québécois, qui préconise la voie dure plutôt que la méthode modérée. A ceux-là, M. Paquette, lui-même reconnu comme étant de l'aile radicale, recommande la patience, soulignant que ce projet de loi sera suivi de quelques autres.

Le conférencier s'est bien gardé d'entrer dans les détails du projet de loi sur la langue officielle qui devrait être rendu public la semaine prochaine. De ses propos se dégage cependant une évidence: le souci du gouvernement Lévesque, d'une part, d'éviter pour le moment tout contentieux d'ordre

constitutionnel, et, d'autre part, de se faire plus rassurant à l'endroit des anglophones et des néo-Québécois, du moins jusqu'à la tenue du référendum.

Quant à l'aspect constitutionnel, le gouvernement péquiste est bien conscient qu'il pourra difficilement imposer ses volontés au niveau de la francisation des entreprises détenant une charte fédérale tant qu'il sera un gouvernement provincial comme les autres.

Par ailleurs, en réponse à une observation d'un membre de l'assistance sur le caractère inadéquat des programmes de formation des maîtres, le député a affirmé que certains hauts fonctionnaires depuis longtemps en poste étaient "coupés de la réalité". Il estime que cette situation s'améliorera avec l'arrivée d'une nouvelle génération de hauts fonctionnaires.

M. Paquette a aussi laissé entendre que l'initiative viendra davantage, dans le secteur de l'éducation tout au moins, du comité du développement culturel.

"Trop d'émotivité de la part du Canada anglais"

— Mme Laing

CALGARY (PC) — Si le Canada anglais était moins enragé, il pourrait faire beaucoup mieux pour éviter la séparation du Québec, a déclaré mardi Mme Gertrude Laing, ancien membre de la Commission d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme.

"Nous pouvons au moins éviter de prendre des positions extrêmes, garder notre calme et notre bon sens", a-t-elle affirmé devant les membres d'un cercle d'hommes d'affaires.

"Si vous adoptez des positions extrêmes, vous ne faites pas de bien au pays, puisque vous devenez ainsi une partie du problème."

Comme exemple de cet extrémisme, Mme Laing cite deux points de vues assez fréquemment énoncés: le Québec ne se séparera jamais et le Canada n'a pas besoin de cette province de toute façon.

L'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, qui a duré huit ans, a fait du Canada un pays officiellement bilingue, a-t-elle dit, mais la question fondamentale du biculturalisme n'a pas été résolue de façon satisfaisante, "parce que la commission n'a pas terminé son travail".

"Elle n'a pas étudié le véritable problème, soit celui des relations politiques entre le Québec et le reste du pays... ou comment tenir compte des aspirations du Québec moderne."

"Nous n'aurions jamais pu résoudre le problème, mais nous aurions certainement pu tenter de l'éclairer un peu. Je suis déçu parce que nous n'avons jamais fait de véritable effort."

"Nous avons tout simplement été arrêtés. Le gouvernement disait que nous avions dépensé trop d'argent et que le pays commençait à trouver le sujet ennuyeux."

Pour Mme Laing, la preuve que l'attitude du Canada anglais n'a pas évolué, si ce n'est que superficiellement, a été faite au moment de l'éclatement de la crise du "français dans les airs".

En vertu de la Loi sur les langues officielles, les activités du gouvernement fédéral se déroulent en français et en anglais. Or, le contrôle du trafic aérien est un domaine fédéral.

"Il est devenu très clair que les anglophones n'ont pas changé d'idée sur le français ou le Québec, a-t-elle enchaîné.

"Faire apprendre le français aux enfants

n'est pas le véritable problème."

"Toutes les remarques stupides faites par des gens stupides ont été bien notées au Québec. De petites piqures trop fréquentes finissent

par devenir une vraie blessure."

Mme Laing croit que la confédération canadienne peut survivre si le Québec est traité comme une société différente au sein de l'Etat.

Langue française

Le PQ respectera les droits des minorités



Marc-André Bédard

QUEBEC (PC) — "Le respect que le Parti québécois a toujours affiché vis-à-vis des droits des minorités est la meilleure garantie que la loi (sur la langue) respectera les dispositions de la Charte des droits de l'homme."

C'est ce qu'a affirmé mercredi à l'Assemblée nationale le ministre de la Justice, M. Marc-André Bédard, alors qu'il était pressé de questions sur les velléités gouvernementales en matière linguistique.

Malgré une avalanche de questions de la part des députés libéraux Fernand Lalonde (Marguerite-Bourgeois) et Bryce Mackasey (Notre-Dame-

de-Grâce), les députés n'ont pu obtenir d'autres précisions sur le projet de loi que le gouvernement péquiste présentera à la place de la loi 22.

M. Lalonde a d'abord demandé si le texte de loi, encore à l'état de projet, contiendra des dispositions qui transgresseront l'article 10 de la Charte des droits de l'homme, adoptée en 1974.

Cet article 10 stipule que "toute personne a droit à la reconnaissance et à l'exercice en pleine égalité des droits et libertés de la personne".

Le ministre de la Justice Bédard, responsable de la Charte des droits de la personne, lui a rappelé l'attitude péquiste face aux minorités, soit "le respect continu dont notre parti a toujours fait état vis-à-vis des minorités".

Par deux fois, M. Lalonde fut invité à attendre le dépôt du projet de loi en Chambre avant de pouvoir en connaître le contenu.

Région de Québec

Milliers d'écoliers touchés par deux conflits de travail

QUEBEC (PC) — Plusieurs milliers d'écoliers sont touchés par deux conflits de travail qui ont éclaté, mercredi, dans la région de Québec.

Les quelque 160 enseignants à l'emploi de la Commission scolaire l'Ancienne-Lorette ont déclenché une grève générale pour appuyer leurs revendications dans le cadre des négociations locales.

Cer arrêt de travail paralyse neuf écoles élémentaires fréquentées par quelque 3.500 élèves.

Un porte-parole du Syndicat de l'enseigne-

ment Chauveau-Charlebourg (CEQ) a déclaré que les négociations achoppaient principalement sur la question de l'affectation des tâches.

Par ailleurs, les élèves de 10 écoles de sainte-Foy ont été privés de transport scolaire en raison de la grève déclenchée par les 18 mécaniciens de la compagnie de transport Chauveau.

Le conflit a aussi entraîné des retards dans le transport scolaire à la Commission scolaire régionale Chauveau, à la Commission scolaire régionale Jean-Talon et à la Commission des écoles catholiques de

Québec (CECQ).

Les mécaniciens, membres de l'unité 106 des Teamsters, se sont prononcés à l'unanimité en faveur de la grève après avoir rejeté les offres de l'employeur pour la signature de leur première convention collective.

Les chauffeurs d'autobus ont respecté les lignes de piquetage dressées par les grévistes au terminus de Sainte-Foy de l'entreprise tandis que la police est intervenue pour libérer le passage aux terminus desservant les Commissions scolaires Jean-Talon, Chauveau ainsi que la CECQ.

Mme Lavoie-Rioux souligne les priorités en éducation

QUEBEC (PC) — Définir les objectifs de l'enseignement élémentaire et secondaire, déployer les efforts utiles à établir un meilleur équilibre entre la formation générale et la spécialisation, telle est, selon le député libéral de l'Acadie à l'Assemblée nationale, Mme Thérèse Lavoie-Rioux, la première priorité que devrait se fixer le gouvernement en matière d'éducation.

"C'est là une condition essentielle pour donner une formation générale beaucoup plus humaine et approfondie", a déclaré Mme Lavoie-Rioux qui participait mercredi au débat sur le message inaugural à l'Assemblée nationale.

Le député de l'Acadie qui, avant son entrée en politique, était présidente de la Commission des écoles catholiques de Montréal, a d'ailleurs consacré en bonne partie sa première intervention à l'assemblée aux problèmes de l'éducation.

Des ajouts

Mme Lavoie-Rioux a bien sûr loué les intentions du gouvernement à l'égard du raffermissement de l'enseignement de la langue française, de l'histoire, de la géographie et de la religion.

"Mais, a-t-elle déclaré, toutes ces mesures sont des ajouts à ce qui existe déjà et nous ne croyons pas que ce soit là les véritables

priorités en éducation." "Depuis 10 ans, a-t-elle poursuivi, on ajoute sans cesse, sans même s'assurer que ces additions aux programmes seront productives."

Le député libéral de l'Acadie a par ailleurs reproché au ministre de l'Éducation la timidité qu'il affiche à l'égard de l'implantation de programme d'enseignement de la langue seconde.

Elle a affirmé que le ministre aura du mal à appliquer ses priorités dans l'état actuel de la grille-horaire de l'enseignement. L'ex-présidente de la

CECM a soutenu que si le gouvernement est sincère lorsqu'il affirme que l'éducation est "sa plus pressante et urgente priorité", il ne devra pas fixer ses objectifs dans ce domaine en fonction des véritables problèmes du système scolaire et des attentes de tous les parents.

"Il est devenu très clair que les anglophones n'ont pas changé d'idée sur le français ou le Québec, a-t-elle enchaîné.

"Faire apprendre le français aux enfants

JOHN SAVAGE et Patricia Neal

tiré du récit de Doris Lund

POUR TOUS vous aimerez

ERIC

une histoire vraie

Un espoir de vie et de bonheur.

aussi à chaque cinéma deuxième grand film

PRIX UNIQUE D'ADMISSION

l'INTREPID

CANADIEN

CAPITOL 543 3280

CENTRE 542 6901

EXPOSITION VENTE

DE TABLEAUX D'ARTISTES CANADIENS

MANOIR DU SAGUENAY

ARVIDA

26 - 27 - 28 - 29 ET 30 MARS 1977 DE 12H00 A 22H30.

Sélection de: Léo Ayotte, Claude Carette, J. Halpin, F. Jacurto, W. Kurelek, Tex Lecor, Henri Masson, C. Picher, J.-A. Leclerc, G. Pfeiffer, R. Richard, Albert Rousseau, S. Scott, A. Tatossian.

Une présentation de:

Hugues de LaRoche et Michel de Kerdour

GALERIE D'ART, 4, Place Québec, Québec.

la VOITURE la plus FOLLE du monde

TOUS RIRONT AUX ÉCLATS EN VOYANT COCCINELLE DANS LA PLUS DROLE DE COURSE JAMAIS VUE.

POUR TOUS C'EST A EN PERDRE LES PÉDALES

Des DEMAIN

Moins de 14ans \$100

MATINEE SPECIALE SAMEDI A 1H30 P.M. BELLEVUE - Saguenay

CARTIER: continué Samedi et dim. à 1h00 p.m.

2- GRAND FILM A CHAQUE CINEMA

CARTIER 543 3138

SAGUENAY 544 4611

BELLEVUE 542 5519

1- AVRIL au CANADIEN Alma - ORPHEON Mistassini

Arrestation illégale

QUEBEC (PC) — Un citoyen de Montmagny, René Létourneau, est en droit d'obtenir une indemnité de \$5,000 en dommages-intérêts pour cause d'arrestation illégale, au cours de l'année 1969.

C'est la décision partagée que vient de rendre la Cour d'appel, qui a débouté le procureur général du Québec dans sa tentative pour faire casser un jugement rendu par la Cour supérieure, le 14 juin 1973.

Ce jugement condamnait le procureur général à verser \$5,000 de dédommagement à M. Létourneau pour cause d'abus de pouvoir, plus précisément pour l'avoir fait arrêter et emprisonner illégalement à deux reprises, sans lui fournir le droit de se pourvoir en cautionnement.

M. Létourneau avait été arrêté et traduit en cour à deux reprises, en 1969, pour avoir mortellement blessé d'un coup de feu un voleur qui s'était introduit dans son établissement de nettoyage, à Montmagny.

Il avait d'abord été accusé de meurtre puis d'avoir déchargé une arme à feu sur une personne mais, dans les deux cas, fut libéré au stade de l'enquête préliminaire.

Appel

En dépit de la dissidence du juge Yves Bernier, les juges Marcel Crête et Fred Kaufman ont maintenu le jugement de la Cour supérieure tout en faisant ressortir les pratiques douteuses qui ont marqué l'administration de la justice dans l'affaire Létourneau.

Pour sa part, le juge Crête affirme que le ministère public a poursuivi un individu sous une accusation de meurtre sans avoir la moindre preuve à cet effet. Il s'est dit troublé par l'argumentation de la poursuite à l'effet que l'on a suivi "la pratique habituelle de porter une accusation de meurtre quitte à ce qu'elle soit réduite au terme de l'enquête préliminaire".

"L'administration de la justice, précise-t-il, doit être entourée de critères plus sérieux que ceux d'une pratique douteuse."

Le juge Kaufman a également qualifié cette pratique de condamnable tout en reconnaissant comme son collègue dissident, le juge Bernier, que l'accusé s'était sûrement rendu coupable de quelque chose.

De son côté, le juge Bernier a principalement appuyé sa dissidence sur la définition du meurtre selon l'article 212 du Code criminel.

"L'intention de causer la mort n'est pas un élément essentiel de l'infraction de meurtre, l'intention de causer des blessures que l'on sait être de nature à causer la mort suffit", note-t-il.

il faut le voir pour le croire!

18 ANS Adultes

GRAND PRIX AU PREMIER FESTIVAL INTERNATIONAL DU FILM ÉROTIQUE DE PARIS

Les Sexes Qui Parlent

26 FILM

La suite est parfois difficile... Et facile parfois!

Actes d'Amour au Danemark

IMPERIAL 543 5880

ÉLYSÉE 542 5701

CINÉMAS PLACE DU ROYAUME

BOULEVARD TALBOT CHICOUTIMI tel. 545-4260

FEMMES SANS HOMMES

18 ANS Adultes

une curiosité immense agite les élèves du pensionnat

Elles deviendront vite vos amies!

PLUS FILLES AUX DOIGTS AGILES

"Femmes sans hommes": 7h00, 9h48

"Filles aux doigts agiles": 8h24

CINEMA 1

Le voyage de noces

POUR TOUS

Jean Louis Trintignant et Stefania Sandrelli

28me film: "Juliette & Juliette", avec Annie Girardot.

"Voyage de noces": 8h35, 9h39

"Les vacanciers": 8h05

CINEMA 2



Stuart Smith

Chef du Parti libéral ontarien

Stuart Smith croit que la sécession du Québec conduirait à la domination du Canada par les EU

MONTREAL (PC) — Stuart Smith, le leader du Parti libéral ontarien, averti que la sécession du Québec pourrait conduire à la domination du reste du Canada par les Etats-Unis. Smith a déclaré devant près de 100 membres d'un cercle social qu'un Canada divisé "pourrait être trop faible pour résister à la puissance du géant économique américain". Cette semaine, le leader libéral était le troisième politicien d'une province autre que le Québec à venir faire un discours de soutien à la Confédération, après les premiers ministres conservateurs de l'Ontario et du Nouveau-Brunswick, MM. William Davis et Richard Hatfield. M. Smith, pour sa part, a souligné que lui-même, le premier ministre Davis, ainsi que le leader néo-démocrate de l'Ontario, M. Stephen Lewis, sont d'accord pour qu'en accordant un traitement correct et juste à nos minorités linguistiques respectives dans chacune de nos provinces, nous manifestions une tolérance et une honnêteté qui soient un exemple pour le monde. M. Smith a pris soin de préciser qu'il était venu à Montréal pour plaider la cause du Canada et non pour prononcer un plaidoyer contre le Québec. "Les Ontariens s'inquiètent profondément de l'avenir de la Confédération. Cette inquiétude n'est ni négative ni étroite. Il s'agit plutôt d'une volonté bien arrêtée d'ouvrir des voies nouvelles et efficaces de communication avec tous les Québécois. "La récente convocation par l'Ontario d'un forum sur la destinée canadienne — conférence que j'appuie sans réserves — illustre bien cette détermination. "Des Canadiens de toutes les couches de la société, non pas seulement des politiciens et des bureaucrates, se réuniront pour discuter de tous les aspects de l'union canadienne. Sans dialogue, en effet, nous ne pouvons commencer réellement à résoudre nos problèmes actuels. J'espère que de nombreux Québécois, aussi bien séparatistes que fédéralistes, y participeront. "Nous, en Ontario, avons un message très simple à transmettre à tous les Canadiens du Québec. Nous voulons que vous restiez au Canada en vertu d'un choix libre et démocratique. Nous voulons que vous restiez au Canada en tant que citoyens à part entière, libres de réaliser vos buts et objectifs individuels. Je suis persuadé que c'est aussi ce que désirent non seulement les Ontariens mais encore tous les Canadiens qui vivent en dehors du Québec. Je ne peux aujourd'hui

vous proposer un plan qui résoudra toutes nos difficultés d'un seul coup. Franchement, il n'existe aucune formule magique, il n'y a pas de réponse toute faite. "Je suis d'accord avec mon collègue à l'Assemblée législative, le chef du Nouveau parti démocratique, qui a déclaré au début du mois, dans son discours sur l'unité nationale, qu'il était facile de réclamer à grands cris l'unité et l'égalité culturelles et linguistiques. Il est, bien sûr, relativement facile de se lancer dans les généralités, mais il est beaucoup plus difficile de faire des propositions concrètes. "Je crois qu'il nous faudra redoubler d'efforts pour mettre au point un système politique, économique et social qui satisfasse d'une manière adéquate nos besoins disparates sur les plans culturel et régional. Dans l'ensemble, notre constitution nous a bien servis mais, comme toute constitution, elle est susceptible de révisions. Il est certain que tout fédéralisme viable se fonde sur la souplesse et les compromis. "L'Ontario ne demande pas mieux que de discuter ouvertement de changements avec tous les gouvernements du Canada. Je crois que le premier ministre de l'Ontario, le chef néo-démocrate et moi-même serions tous d'accord pour dire que le Canada est plus grand et plus important que l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. Le gouvernement du Québec ne nous trouvera ni déraisonnables, ni insensibles aux demandes positives visant à changer le système actuel. Il constatera également que nous ne demandons pas mieux que d'examiner de près de nouveaux arrangements entre le gouvernement fédéral et les provinces. "Centralisation excessive "Je sais bien qu'il y a beaucoup de Québécois modérés qui sont fédéralistes mais qui s'inquiètent aussi de ce qu'ils perçoivent comme une centralisation excessive de pouvoirs à Ottawa. "Comme l'ancien premier ministre de l'Ontario, M. John Robarts, le soulignait, en 1967, à la conférence sur la confédération de demain, l'idée de relations spéciales entre le gouvernement fédéral et les provinces remonte à la Confédération elle-même.

Ces relations ou arrangements ont vu le jour à cause de différents besoins régionaux découlant des problèmes et exigences propres à chaque région. Si aujourd'hui il est nécessaire de prendre d'autres dispositions, examinons les propositions qui nous sont faites. "Tout nouvel arrangement devrait, à mon avis, être accessible à toutes les provinces, tout en étant particulièrement utile à certaines. "Nous devons procéder avec prudence, cependant, pour continuer à avoir un gouvernement fédéral solide qui aura les moyens de préserver l'unité du pays quels que soient les changements effectués. Je continue à croire qu'il ne nous est pas impossible d'imaginer collectivement, et de créer, un Canada où pourraient s'épanouir un gouvernement fédéral solide et des gouvernements provinciaux tout aussi solides. "J'ai souvent dit dans le passé que le moyen de préserver l'unité canadienne ne repose pas uniquement sur des réformes constitutionnelles. "Il nous faut également regarder de près le bilan économique qui résulterait de la séparation. En particulier, nous devons comprendre à quel point les économies ontariennes et québécoises sont interdépendantes. "Qu'arriverait-il au niveau de vie du Québec et du reste du Canada, dans l'éventualité de la séparation? "On a suggéré la création d'un marché commun après l'indépendance; mais qui peut garantir que l'humeur d'un océan à l'autre sera favorable à cette idée, particulièrement après les souffrances et les difficultés ayant accompagné la négociation du divorce. "Si le reste d'un Canada s'étendait d'une mer à l'autre devant s'effondrer, l'Ouest ne chercherait-il pas un avantage économique en concluant des accords commerciaux séparés avec les Etats-Unis? Nous nous sommes tous débattus pour garder notre indépendance vis-à-vis des Américains. Nous sommes arrivés à survivre en tant que pays uni, bien qu'il nous en ait coûté sur le plan économique. Divisés, nous risquons, les uns et les autres, d'être trop faibles pour résister au géant économique qu'est l'Amérique."

Commission des accidents de travail
Ils s'occupent de vous qu'une fois la maladie confirmée

MONTREAL (PC) — "Parce que la Commission des accidents du travail (CAT) ne se préoccupe de la santé des travailleurs qu'au moment où ils réclament une compensation pour leur maladie, nous constatons avec effarement qu'un ouvrier, au Québec, doit attendre qu'on ait confirmé sa maladie pour avoir enfin droit à des conditions de travail décentes." Telle est la déclaration "troublante et incongrue" qu'a faite, hier, le docteur Gilles Lagacé, directeur du Département de santé communautaire de Rimouski et membre de la Commission Beaudry sur les dangers de l'amiante, à l'occasion du congrès de la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ). "La principale préoccupation de la CAT concerne l'indemnisation des travailleurs, de dire M. Lagacé. Si ce dernier n'est pas suffisamment malade, on le renverra tout simplement travailler dans des conditions insalubres en lui recommandant de revenir deux ans plus tard. Si, au bout de deux ans, on constate cette fois que sa santé est gravement compromise, il obtiendra un dédommagement et on obligera l'employeur à lui confier un poste qui ne l'expose pas à des conditions anormales." Une telle situation est tout à fait aberrante et illustre clairement l'urgence d'une réforme radicale dans ce domaine, a-t-il dit en réponse à un participant qui se plaignait de constater que la CAT renvoie le plus souvent dans le même milieu de travail les ouvriers qu'on lui réfère. **Chlorure de vinyle** Pour sa part, le docteur Gilles Thériault, de l'Université Laval, a fait état d'une étude menée présentement au Québec, à la demande de l'Association pour la santé publique des Etats-Unis, afin de vérifier si les émanations de chlorure de vinyle dans une ville comme Shawinigan, où au moins une dizaine d'ouvriers ont été tués par ce produit, peuvent aussi compromettre la santé de l'ensemble de la population. A ce sujet, il a cité une étude américaine récente qui indiquait que le taux de malformation congénitale était plus fréquent chez les bébés des villes où on fabrique du chlorure de vinyle. Il s'agissait surtout de malformations du système nerveux central, a-t-il dit.

L'étude entreprise à l'Université Laval n'a pas révélé de phénomène semblable jusqu'à maintenant. Toutefois, en comparant les villes de Shawinigan et de Drummondville, on a constaté qu'il y avait un surplus important de cancers du foie, du poumon, du pancréas et de l'estomac à Shawinigan. Ce surplus de risques apparaît surtout chez les hommes de 30 à 45 ans, a précisé M. Thériault, ce qui permet de penser que le danger provient probablement du milieu de travail de ces hommes et qu'il n'affecte pas toute la population. C'est une hypothèse qu'on voudrait maintenant vérifier. Pour sa part, le docteur Paul Lachance, aussi de l'Université Laval, a montré l'urgence d'une organisation meilleure de la médecine du travail au Québec en soulignant que moins de 10 pour cent des 1,750,000 travailleurs québécois ont accès à un service de santé à l'usine. **Substances toxiques** Il a affirmé que plus de 8,000 usines du Québec emploient des substances toxiques mais que le personnel concerné en ignore généralement la nature exacte et la toxicité relative. Il en résulte au moins un millier de cas d'intoxication par année, dit-il. De plus, au moins un quart de million d'ouvriers travaillent dans un milieu où les normes gouvernementales sur le bruit sont dépassées, si bien qu'ils risquent de devenir sourds progressivement. Selon lui, les normes québécoises sur le bruit devraient aussi être rendues plus sévères mais les entreprises devraient alors déboursier des centaines de millions pour satisfaire à des critères plus stricts. M. Lachance a aussi déploré l'absence de législation pour protéger les 1,200 travailleurs qui se servent couramment des rayons X ou d'autres sources de rayonnement ionisant — substances radioactives, etc. Enfin, il a rappelé qu'un travailleur sur 17 connaît un accident de travail à chaque année. Au Québec, il survient un accident important à toutes les 27 secondes et plus de six pour cent d'entre eux imposent un séjour à l'hôpital. Les décès se comptent à la centaine.

Un comité veut favoriser la protection des enfants et préserver leur milieu

MONTREAL (PC) — 940,000 familles du Québec ont reçu, ces jours derniers, dans leur enveloppe d'allocations familiales provinciales, un feuillet d'information intitulé: "Au secours des enfants maltraités", portant en sous-titre: "Ils ont le droit d'être aimés, éduqués, protégés". Jusqu'à maintenant, on s'était surtout attardé aux devoirs des parents. Dans ce feuillet, une initiative conjointe du ministère de la Justice et du Comité pour la protection de la jeunesse, on insiste sur le fait que tous les enfants, en naissant, ont les mêmes droits. Et pourtant il existe au Québec des centaines d'enfants non désirés, battus, attaqués sexuellement, négligés gravement abandonnés. Depuis la formation du comité, en octobre 1975, jusqu'à la fin de février 1977, cet organisme créé en vertu de la loi concernant la protection des enfants soumis à des mauvais traitements, a évalué 2,915 situations de présomption de mauvais traitements, ce

qui représente dans les faits un nombre encore plus élevé d'enfants maltraités puisque souvent il y en a plus d'un par famille. Le comité rappelle dans ce feuillet que la loi oblige toute personne qui a des motifs raisonnables de croire qu'un enfant est soumis à des mauvais traitements physiques par suite d'exces ou de négligence à signaler sans délai la situation au Comité pour la protection de la jeunesse. Ce comité, qui a pour fonction de favoriser la protection des enfants et de préserver dans la mesure du possible leur milieu familial, met au service du public une équipe de conseillers qui reçoivent les informations, les vérifient, évaluent les situations et prennent les mesures nécessaires pour venir en aide aux enfants et à leurs parents. Il n'est jamais question, souligne le feuillet, de punir les parents abusifs, mais bien de leur venir en aide en leur rendant accessibles les services dont ils ont besoin. D'autre part, la loi protège entièrement l'identité du déclarant, le comité étant tenu à la plus stricte confidentialité.

Lamontagne propose une conférence régionale ou métropolitaine

QUEBEC (PC) — Le maire de Québec, M. Gilles Lamontagne, a proposé hier la formation d'une "conférence régionale ou métropolitaine" pour assurer un aménagement planifié de la colline parlementaire. Cette conférence aurait pour objectifs d'assurer la concertation des buts et politiques d'aménagement de cette partie du territoire, la prise de décisions et la mise en commun des ressources respectives de

chaque palier décisionnel, soit le gouvernement du Québec, la Communauté urbaine de Québec, et la ville de Québec, a expliqué le maire Lamontagne. M. Lamontagne présentait alors un mémoire au nom de sa ville à la commission parlementaire des Transports, des Travaux publics et de l'Approvisionnement, sur l'aménagement de la Colline parlementaire. Cette conférence régionale ou métropolitaine, a encore précisé le maire Lamontagne, devrait regrouper essentiellement des élus des trois paliers plus haut mentionnés et avoir la double obligation de créer un organisme de consultation et un groupe de réalisation. Selon M. Lamontagne, le premier groupe devrait réunir à la fois des élus et des représentants du milieu, alors que le second pourrait être composé essentiellement de fonctionnaires.

LE QUOTIDIEN
CJMT/1420

CKCV [Québec] • **CKAC** [Montréal] • **CHLN** [Trois-Rivières]
CJBR [Rimouski] • **CHLT** [Sherbrooke] • **CKCH** [Hull-Ottawa]

VOUS INVITENT A PARTICIPER A LA PROMOTION

SUPER SOLEIL

GAGNEZ UN WEEK-END A ACAPULCO
120 VOYAGES SOLEILS GRATUITS (60 couples)
21-22-23 AVRIL
Départ de Mirabel **VIVO QUEBECAIR**

LE QUOTIDIEN, et TÉLÉMÉDIA vous invitent à passer un week-end de rêve à Acapulco, sur les ailes de Québecair. Le séjour sera au magnifique hôtel "La Palapa", situé au bord de la mer. Viva Tours Ltée prépare pour nos invités: réceptions, cocktails, visites touristiques et plusieurs surprises agréables durant ce week-end inoubliable.

Postez et écoutez
Courrez la chance de gagner un super week-end à Acapulco. Remplissez le coupon de participation ou un fac-similé. La promotion se termine le 6 AVRIL 1977, à midi, durant six (6) semaines consécutives, soit du 23 février au 8 avril, du lundi au vendredi, à 7 h 43 tous les matins et en fin d'après-midi, à l'entame de CKAC 73 et des stations CKCH, GRVQ, CHLN, CHLT, CJMT et CJBR, un billet double pour le vol "SUPER-SOLEIL" du 21 avril, sera tiré au hasard parmi les coupons de participation reçus pour un grand total de 60 billets doubles. La personne sera 60 minutes pour appeler à CKAC.

Règlements

1. Vous pouvez participer au tirage en remplissant correctement le coupon de participation que vous trouverez dans ce Journal ou un fac-similé et en le postant à CKAC, Montréal.
2. Si votre coupon est tiré, vous devez répondre correctement à une question mathématique et vous pourrez alors participer avec votre invité au voyage Super-Soleil qui aura lieu à Acapulco, les 21, 22, 23 avril 1977.
3. Il est entendu que les participants au voyage Super-Soleil s'engagent à se conformer à toutes les modalités et exigences qui leur seront transmises ultérieurement.
4. Les billets remis aux gagnants sont incessibles, non négociables, non admissibles sur un autre vol que le vol "Super-Soleil" de Québecair vers Acapulco, du 21 avril 1977 pour l'aller et du 23 avril pour le retour du tirage qui ne pourraient participer au voyage Super-Soleil aux dates prévues.
5. Il est entendu que les employés de Québecair, Viva Tours, des Publications d'un média, TV Hebdo et Télé Média ainsi que les membres, de leur famille immédiate ne sont pas autorisés à participer à cette promotion. De plus, seules les personnes âgées de 18 ans et plus peuvent participer au concours.
6. Les tirages ont lieu du lundi au vendredi, à 7 h 43 et 10 h 43, sur les ondes de réseau Télé Média, du 23 février au 6 avril inclusivement. Les gagnants ont une heure pour appeler Télé Média. Ils seront interviewés en ondes à 8 h 44 et 17 h 44. Participer à cette promotion, les publications suivantes: Dimanche-Matin — Dimanche Dernière-Heure — Le Soleil — Le Quotidien (Chicoutimi) — La Parole (Drummondville) et T.V. Hebdo.

LES GAGNANTS DES RÉGIONS DE QUÉBEC CHICOUTIMI, ET RIMOUSKI AURONT DROIT AU TRANSPORT GRATUIT D'UNE DE CES TROIS VILLES À MIRABEL PAR QUÉBECAIR.

Veillez m'inscrire à LA PROMOTION "SUPER-SOLEIL"

CJMT, 365 est, rue Racine, Chicoutimi, Qué.

NOM _____

ADRESSE _____

VILLE _____

PROV _____ TEL _____

CODE POSTAL _____

Bravo Madame Payette (bis)

La réponse est venue vendredi dernier, péremptoire, cinglante, encore qu'il faille déplorer que les journalistes n'y aient consacré qu'un entrefilet. D'où la nécessité, toutes autres affaires cessantes, d'y revenir aujourd'hui.

Il faut rappeler qu'il y a quelques semaines, Mme Payette avait refusé de franchir les portes du Select Club Saint-Denis, à Montréal, où les femmes ne sont tolérées



GILLES LESAGE

(Tous droits réservés Le Quotidien et Edimedia)

qu'à titre d'invitées, et encore à certaines occasions seulement.

Eh bien, pour donner plus de poids à la protestation de Madame le ministre, ses collègues mâles ont décidé de boycotter dorénavant non seulement le club fermé montréalais, mais également le Club de la Garnison qui, à Québec, maintient les mêmes pratiques discriminatoires à l'égard des femmes. Il paraît même qu'à Québec, les femmes, admises le soir seulement, doivent entrer par la porte de service, tandis que leurs mâles compagnons bombent le torse par la rue Saint-Louis.

Bien plus, les ministres ont signé, non pas de leur sang, mais de leur nom, un document faisant état de

leur boycottage. Tout est clair maintenant. Mme Payette a démobilisé les femmes pour mieux mobiliser les hommes. Je m'en vexe un peu de dévoiler son astuce, mais fais ce que dois.

Il y a pourtant des choses qui m'agacent encore, car les journalistes ne sont jamais satisfaits, c'est bien connu.

En premier lieu, il manque deux signatures, celles de MM. Jacques Parizeau et Yves Bérubé. Ils étaient absents? Peut-être, mais les absents ont toujours tort, c'est aussi bien connu. A la place de Mme Payette, je me méfieras, surtout du ministre des Finances, qui pourrait faire le malin et continuer de fréquenter les clubs fermés, encore qu'il doive se sentir plus à l'aise au chic Mount Stephen Club.

En second lieu, je note que seulement trois membres du Cabinet se sont contentés de faire suivre leur nom de leur titre de député et du nom de leur comté, à savoir MM. René Lévesque (Taillon), Pierre Marois (La-Porte), et Marc-André Bédard (Chicoutimi). Je me demande pourquoi les autres ont énuméré leurs titres, encore qu'il y ait des variantes. Ainsi, pour M. Marcel Léger, l'Environnement est entre parenthèses, M. Robert Burns étale ses postes sur deux lignes, M. Claude Charron nous apprend qu'il est ministre délégué au Haut-Commissariat, mais il ne dit pas de quel commissariat, M. Rodrigue Tremblay étend son nom et son titre sur un pouce de hauteur, tandis que M. Guy Tardif ne nous dit même pas s'il est député, encore moins ministre.

Révélateur, fort révélateur ce document ministériel. Tout en le soumettant à des experts en graphologie, je dis: Bravo, Madame Payette, nous vous retrouvons, enfin!

Depuis son entrée dans ce cénacle masculin par excellence qu'est le Cabinet, Madame Payette s'est faite discrète et silencieuse. Durant de longues semaines, la

volubile animatrice du "talk show" national radio-canadien s'est en quelque sorte effacée devant ses collègues masculins, qui usaient à qui mieux mieux de leur droit de parole, certains même en abusant généreusement. Faut-il mettre encore des noms.

Tout en se félicitant de l'étrange continence verbale de Madame le ministre, d'aucuns s'en inquiétaient, se demandant ce qui pouvait bien se passer dans les officines ministérielles du 800, place d'Youville. Madame étudiait, réfléchissait, revoyait des dossiers volumineux, consultait.

Puis, vers la fin de janvier, elle a bien failli parler. Chargée de préparer, à la lumière du programme du Parti québécois, la réforme tant attendue de l'assurance-automobile, elle soumit une esquisse de projet à ses collègues du Cabinet. Délicatement, le premier ministre lui fit comprendre que son ébauche était formidable, bien sûr, mais qu'il faudrait l'approfondir. Et il adjoignit deux ministres à Mme Payette pour ce "complément". Et le rapport de Mme Payette, toujours silencieuse, fut remis sur le chantier.

Quelques jours plus tard, la Journée internationale de la femme fournit enfin l'occasion à Mme Payette de se faire valoir, elle qui, pour sa première apparition publique au Saguenay, avait dû se contenter de relancer le projet de l'autre Lise (Mme Bacon) portant création d'une Société de développement coopératif.

Et que lit Madame Payette ce 8 mars? Elle lança ce que certains — des mâles chauvinistes, bien sûr — ont appelé une invocation à la démobilisation des femmes. Maintenant que les femmes sont en voie d'obtenir ce qu'elles réclament, maintenant qu'elles ont à Québec des oreilles sympathiques, il faut aller plus loin, préparer dès maintenant l'après-libération, dit-elle, en substance, un peu comme l'on presse Ottawa de paver les voies de l'après-contrôles.



Lise Payette

Madame le ministre eut beau s'expliquer, prétendre qu'on avait déformé et caricaturé ses propos — ah les journalistes! Il y en eut plusieurs à se demander ce que l'exercice du pouvoir, aussi discret soit-il, avait fait de notre chère Lise nationale.

Fin d'une pratique "odieuse"

Le gouvernement fait disparaître le Centre d'analyse et de documentation

par André Bellemare

QUEBEC (PC) — Le controversé Centre d'analyse et de documentation (CAD) mis sur pied en 1971 par l'ancien gouvernement Bourassa, cessera d'exister, et les 30,000 dossiers sur des citoyens seront brûlés en présence de membres de la presse parlementaire.

Ainsi en a décidé le conseil des ministres sur recommandation du comité spécial formé pour élucider cette question et composé par les ministres Claude Morin, Marc-André Bédard et Robert Burns.

Par ailleurs, comme tout Etat doit protéger sa sécurité, la direction générale de la sécurité publique, relevant du ministère de la Justice, a été invitée à prendre les mesures adéquates pour veiller sur la sécurité de l'Etat.

Ces précisions ont été apportées par le premier ministre Lévesque au cours de sa conférence de presse hebdomadaire, hier, entre deux séances du cabinet qui a siégé tard en soirée.

En ce qui regarde les fichiers sur les associations et organisations, les découpages de jour-

naux, elles seront conservées et le personnel du CAD, quelques personnes seront affectées à d'autres tâches.

L'équipement électronique et autre serviront encore, également à l'intérieur des ministères.

Le premier ministre, en mettant fin à cette pratique "odieuse" de "monter des fiches" sur des individus, a révélé que, somme toute, les informations recueillies sur des Québécois, après la crise d'octobre 70, ne contenaient rien de tellement spectaculaire et relevait plutôt du "commérage dans les couloirs".

M. Lévesque a tenu à préciser que le CAD ne s'est pas livré à l'écoute électronique des gens pour arriver à ses fins.

Les dossiers de quelque 6,000 associations ou organisations seront confiés à la direction générale de la sécurité publique dirigée par M. Paul Benoit.

Pas d'identification

Interrogé à savoir si les personnes possédant un dossier au CAD seront avisées de la chose, le premier ministre a dit qu'il n'était nul-

lement question d'expédier 30,000 lettres à ces gens, de sorte que la plupart ne sauront jamais qu'ils ont déjà figuré sur une liste "noire" au gouvernement du Québec.

"Il ne servirait à rien d'agir de la sorte, a-t-il ajouté, et tout ce que nous voulons c'est de nous débarrasser au plus vite de ces fiches."

M. Lévesque a été longuement interrogé sur le nouveau rôle que le gouvernement entend confier à la direction générale de la sécurité publique pour signifier que cet organisme mettra en oeuvre les mesures "normales pour protéger la sécurité de l'Etat".

Il a cependant rejeté le recours aux dossiers "montés" sur des individus mais il arrivera que des enquêtes seront plus poussées sur telle ou telle personne comme cela se pratique normalement dans tous les pays.

Le chef du gouvernement a expliqué que cette direction générale "analysera des situations, la conjoncture du moment", surtout en ce qui regarde des "agents provocateurs" et, a dit M. Lévesque, on sait qu'il y en a par les temps qui courent et qu'il en existera encore davantage.

Sans le dire clairement, M. Lévesque fai-

sait allusion au climat qui règne depuis la prise du pouvoir par le PQ et la campagne autour du référendum sur l'indépendance.

Il s'agira pour la direction générale de déterminer comment doit fonctionner un service de renseignement, faire l'analyse des situations et faire rapport au ministère de la Justice.

Parallèlement, celui-ci continue, sans toutefois y donner un caractère prioritaire, de glaner des informations à gauche et à droite sur les événements d'octobre 1970.

M. Lévesque a dit que depuis la parution d'un livre à succès sur la crise d'octobre, des gens achèment des renseignements sur tel ou tel aspect de cette période.

Le premier ministre ni le gouvernement n'ont provoqué cette remise en question du déroulement de la crise et du comportement de certains gens et aucun dossier complet, cohérent, n'a été complété sur ce sujet.

C'est un peu poussé par des éléments extérieurs de sa volonté, comme la parution du livre de Pierre Vallières, que le gouvernement en est venu à donner suite à ce qu'il appelle "les pressions du public et de la presse" de rouvrir et de colliger toutes les informations là-dessus.

Ecoles anglaises

Commissaires déçus

MONTREAL (PC) — Certains commissaires d'écoles anglaises sont "très déçus" d'une récente directive gouvernementale voulant que toutes les communications entre les commissions scolaires et le gouvernement provincial aient lieu en français.

Le directeur général de la commission du Lakeshore, M. Leslie Clark, a déclaré: "Nous sommes une commission scolaire anglaise et nous croyons avoir le droit de communiquer dans cette langue avec le gouvernement. Nous vivons dans un pays bilingue et nous avons demandé à nos avocats leur opinion sur la question."

M. Clark, dont l'organisme comprend 28 écoles fréquentées par 16,300 élèves, a révélé que la directive, remontant à un mois, avait jusqu'ici été outrepassée, la commission continuant à envoyer des lettres en anglais au ministère de l'Éducation "et aucune d'entre elles n'a été refusée".

Un porte-parole de M. Camille Laurin, ministre d'Etat au Développement culturel et responsable de la Régie de la langue française, a dit que le gouvernement approuvait la directive touchant les commissions scolaires mais il a ajouté que celles-ci n'étaient pas l'initiative de l'administration actuelle.

Le député libéral de M. John Ciaccia, a dénoncé la directive, disant que "tous les citoyens devraient avoir le droit de communiquer avec le gouvernement dans l'une ou l'autre langue".

Cependant, un dirigeant d'une autre importante commission anglophone, le Protestant School Board of Greater Montreal (PSBGM), a précisé qu'il n'y avait pas de problème puisque le PSBGM engage plus d'employés bilingues que jamais.

"Nous communiquons déjà en français avec le gouvernement... et nous continuerons d'agir de la sorte."



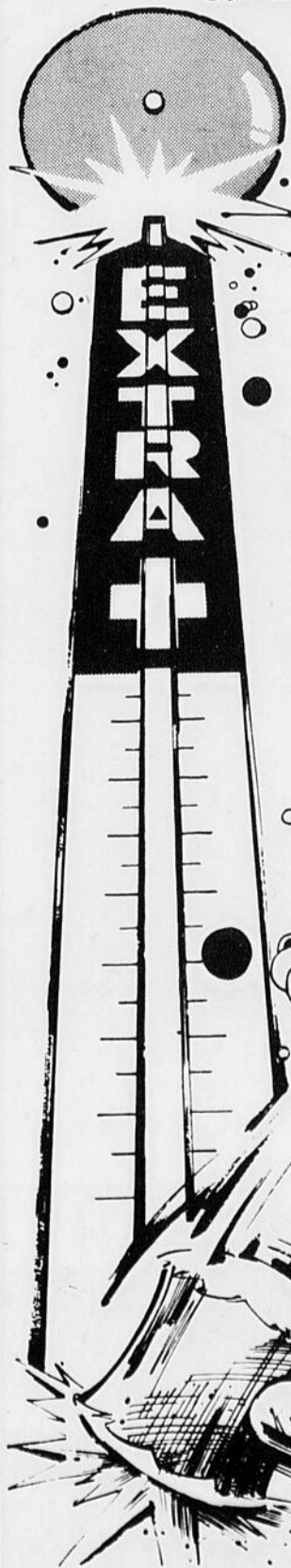
SPECIAUX DE LA SEMAINE
de notre représentant
HENRI VOISINE

1975 Thunderbird
Air climatisé, vitres électriques, sièges très propres, unité no 3316A. Garantie 12 mois ou 12,000 milles en supplément. **\$6,395**

A La Belle Voiture Inc.
Jonquière, Qué.

Route 170, Jonquière — 547-2653

Seuls les billets "EXTRA+" peuvent vous permettre de gagner 2 fois:



Vous pourriez gagner
1 des 12 grands prix réguliers de \$1 million
ou un des
8 grands prix réguliers de \$100,000

et, en plus,

vous pourriez gagner
1 des 25 prix spéciaux de \$100,000!

Lors du prochain tirage de Loto Canada, on fera tirer, en plus des prix réguliers, 25 prix spéciaux de \$100,000. Ces prix spéciaux seront tirés **seulement** parmi les billets Extra +, distribués en nombre limité. Il faut donc faire très vite pour se les procurer car il est à prévoir que les billets Extra + s'envoleront rapidement. Achetez les vôtres chez nos détaillants, dans les banques, les caisses populaires, la plupart des compagnies de fiducie et certaines caisses d'économie, partout au Canada.

**faites vite...
nombre limité!**



Loto
Canada

\$Million Loto
Canada



Radial

ceinturé d'acier

5540

CHAC.
FR78/14 FLANC BLANC

2 ou plus après
remise au comptant* **4883** chac.

Le radial à flancs souples et semelle rigide offre beaucoup d'avantages: long millage, très bonne traction sur la chaussée humide, excellent contrôle à grande vitesse et superbe tenue de route. Un très bon pneu!

Notre "Supreme" est un radial ceinturé d'acier de très bonne qualité. Il est coté pour 40,000 milles. Sa fabrication est la même que celle des radiaux dont sont équipées la plupart des voitures neuves.

Deux plis en polyester pour une bonne tenue de route, 2 ceintures acier réduisant le tortillement et 2 plis en nylon pour endurance à grande vitesse sur tous les pneus de 14 et 15 pouces, série 78.

***5% DE REMISE**

au comptant sur
pneus au lieu
de billets-bonis

Flanc blanc Dimensions	Prix d'un pneu (et de règlement)	2 ou plus: chacun après remise au comptant*
BR78/13	45.45	39.38
DR78/14	51.50	45.12
ER78/14	53.45	46.98
FR78/14	55.40	48.83
GR78/14	56.45	49.83
HR78/14	59.50	52.72
#165R-15	44.95	38.90
GR78/15	58.25	51.54
HR78/15	60.75	53.91
LR78/15	67.50	60.32

#Relief différent de celui illustré

Safety 99 Tout-Service en nylon

Notre pneu le plus en demande à plis en biais. Safety 99 Tout-service. Voyez tous ses avantages: 4 plis de nylon 66 DuPont, ciselures profondes — nylon utilisé pour les voitures de course, les avions et même les engins géants de terrassement. Nous cotons le pneu Tout-service pour 18,000 milles sauf celui de 5.20/10 qui est coté à 10,000 milles.

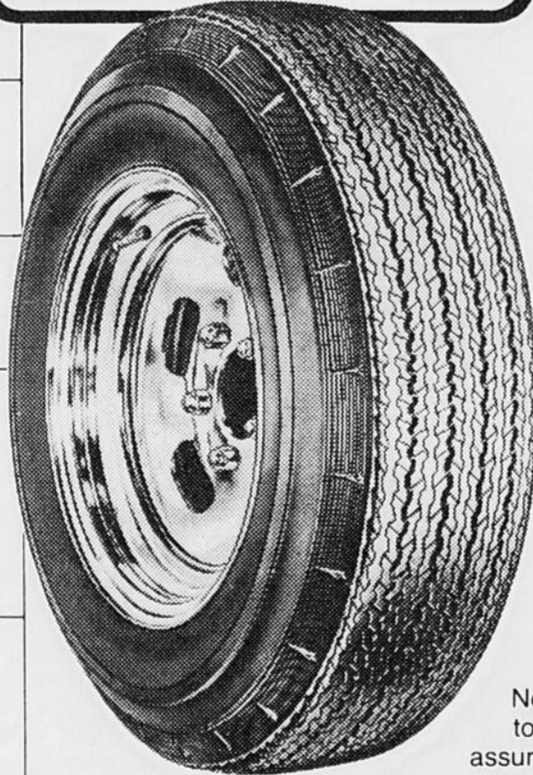
Flanc noir Fl. blanc 2.00 en sus en plus, dim. DIMENSIONS	Prix de chacun	Après remise au comptant*
#5.20/10†	15.75	14.96
#5.50/12†	16.95	16.10
#6.00/12† (flanc blanc)	18.80	17.86
6.00/13	19.85	18.86
6.50/13	20.90	19.85
7.00/13	22.50	21.37
6.45/14 (6.00/14)	23.10	21.94
6.95/14 (C78/14)	23.15	21.99
E78/14 (7.35/14)	23.55	22.37
F78/14 (7.75/14)	24.60	23.37
G78/14 (8.25/14)	25.70	24.41
H78/14 (8.55/14)	27.75	26.36
#5.60/15	21.95	20.85
C78/15 (6.85/15)	23.90	22.70
F78/15 (7.75/15)	25.25	23.99
G78/15 (8.25/15)	26.15	24.84
H78/15 (8.55/15)	27.70	26.31

#Relief différent de celui illustré † Double pli (classé 4 plis)

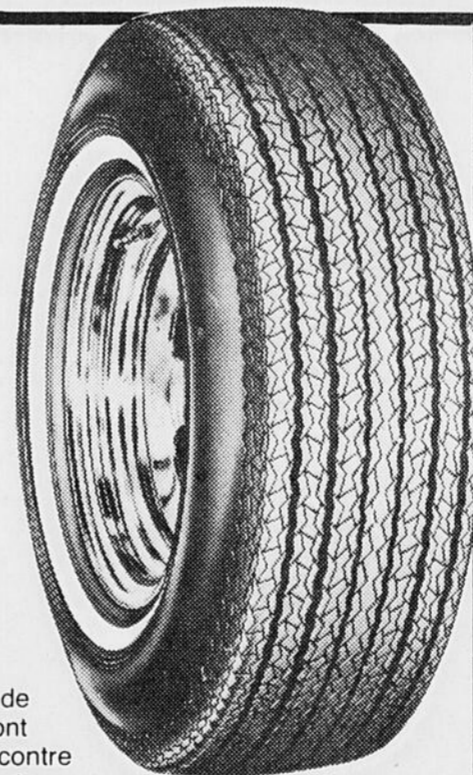
Pose sans frais de nos pneus neufs sur la plupart des jantes normales avec l'achat de notre valve Dill ou Schrader au prix courant de catalogue de \$1.00. Nous devons poser ensemble le pneu et la valve.

Stock épuisé? Cela arrive, mais nous prendrons votre commande avec plaisir.

F78/14 À FLANC NOIR
24 60 CHAC.
Après remise
au comptant* **23 37** chac.



F78/14 À FLANC BLANC
30 95 CHAC.
Après remise
au comptant* **29 40** chac.



Nos pneus de
tourisme sont
assurés 5 ans contre
les risques routiers

Turnpike 2+2 Voie-Large ceinturé verre

Le Turnpike 2+2 a deux plis en verre sur deux plis en polyester... une combinaison gagnante. Les ceintures en verre stabilisent, aident le freinage et la traction alors que les plis en polyester assurent une très bonne tenue de route tout en douceur. C'est un pneu d'une robustesse et d'une solidité remarquables. Nous cotons le pneu Turnpike pour 25,000 milles.

Flanc blanc Dimensions	Prix de chacun	Après remise au comptant*
6.00/12#	25.70	24.41
A78/13 (6.00/13)	25.60	24.32
B78/13 (6.50/13)	26.90	25.55
C78/13 (7.00/13)	27.95	26.55
C78/14 (6.95/14)	28.40	26.98
E78/14 (7.35/14)	29.45	27.98
F78/14 (7.75/14)	30.95	29.40
F70/14 (7.75/14)	31.95	30.35
G78/14 (8.25/14)	32.25	30.64
G70/14 (8.25/14)	33.65	31.97
H78/14 (8.55/14)	34.25	32.54
5.60/15	25.25	23.99
F78/15 (7.75/15)	30.75	29.21
G78/15 (8.25/15)	32.75	31.11
G70/15 (8.25/15)	34.65	32.92
H78/15 (8.55/15)	34.70	32.96

#Relief différent de celui illustré

Assurance de 5 ans contre les risques routiers pour les pneus ci-dessus. Couvre les pneus rendus dangereux par les dommages causés par les conditions de la route.

Cote de millage pouvant être dépassée en usage normal.

Vérifiez tous les termes de notre garantie "remplacement" affichée au rayon des pneus de votre magasin Canadian Tire.

Utilisez votre CARTE Canadian Tire



JONQUIERE
697, boul. Harvey,
Tél.: 542-3501

CHICOUTIMI
1257, boul. Talbot,
Tél.: 549-5014

ALMA
Coin du Pont et St-Luc,
Tél.: 662-6618

DOLBEAU
Les Galeries des Erables,
Tél.: 276-2834